

La Presse

cyberpresse.ca



La méthode
Eastwood

Cahier Arts+Spectacles, Cinéma, page C1

Le tour
de France

Cahier Sports, page S8

MONTRÉAL | VENDREDI 9 AOÛT 2002 | LE PLUS GRAND QUOTIDIEN FRANÇAIS D'AMÉRIQUE | 118^e ANNÉE > NO 285 > 60 PAGES > 6 CAHIERS | 65 C TAXES EN SUS | EST ET NORD-OUEST DU QUÉBEC > HULL-OTTAWA > 70C

Un député bloquiste accuse le PQ de trahison

JOËL-DENIS BELLAVANCE

OTTAWA — Le député bloquiste Ghislain Lebel accuse le gouvernement de Bernard Landry d'avoir carrément trahi les souverainistes en négociant aux côtés du fédéral une entente de principe qui reconnaît à quatre communautés innues de la Côte-Nord des droits ancestraux.

Dans une virulente lettre de trois pages qu'il a fait parvenir à *La Presse*, M. Lebel dénonce sans ménagement cette entente en faisant valoir qu'elle risque de susciter de nouvelles revendications chez d'autres groupes autochtones, qui pourraient réduire le territoire sous la compétence complète des Québécois « à la dimension d'un timbre-poste ».

Le député de Chambly, qui siège aux Communes depuis 1993, soutient également que le gouvernement de Bernard Landry se comporte comme « un gouvernement en pleine déroute » qui est « prêt à tout pour garder le pouvoir » en négociant une telle entente, qui prévoit notamment la création d'un gouvernement et d'un régime fiscal innus.

« Cette entente, si elle devait se traduire en traité que ne manqueraient pas d'exiger les autres nations autochtones, laisserait finalement aux Québécois, en guise de prix de consolation, que les trottoirs délavés de la rue Saint-Denis et les remparts ébréchés de la Vieille Capitale, tant hypothéqués, que les générations futures ne pourront jamais acquitter, encore mois vivre libres et heureuses », écrit M. Lebel dans sa missive.

À la mi-juin, les négociateurs du gouvernement du Québec, du fédéral et des communautés innues touchées, soit celles de Betsiamites (Côte-Nord), d'Essipit (près des Escoumins), de Mashteuiatsh (Lac-Saint-Jean) et de Nutahkuan (près de Natashquan), ont convenu de rendre publique l'entente de principe jugée historique, dans l'espoir de calmer les craintes des Blancs vivant à proximité.

En plus de créer un gouvernement et un régime fiscal innus, l'entente de principe prévoit l'octroi de propriétés exclusives ou partagées sur des territoires totalisant 300 000 km carrés.

Voir TRAHISON en A2

LES CHAMPIONNES S'AMÈNENT À MONTRÉAL



Photo IVANOÛ DEMERS, La Presse ©
Ça cognait dur hier midi rue Crescent et pour cause ! Marie-Ève Pelletier faisait la paire avec le dur à cuire Gino Odjick, du Canadien de Montréal, à l'occasion d'un match amical en prélude à la Coupe Rodgers AT&T, qui débute demain au parc Jarry et où l'élite du tennis féminin a rendez-vous.

MÉTRO À LAVAL

Un bond de deux cents millions

BRUNO BISSON

LE COÛT DE CONSTRUCTION du métro de Laval vient encore de connaître un bond inattendu de près de 200 millions. Il s'établit maintenant à 570 millions, selon une estimation apparaissant dans un document de travail du ministère des Transports du Québec (MTQ) auquel *La Presse* a eu accès.

Cette augmentation spectaculaire représente une majoration de 50 % des coûts par rapport aux chiffres publiés lors de la première pelletée de terre symbolique prise par le premier ministre Bernard Landry, le 18 mars dernier, qui lançait la construction de ce projet dont le coût « officiel » est toujours évalué à 378,8 millions, selon un porte-parole du MTQ.

Il s'agit aussi de la plus importante des multiples hausses de coût qui ont marqué l'histoire de ce projet depuis que l'ex-premier ministre Jacques Parizeau s'est engagé à prolonger le métro jusqu'à Laval, durant la campagne électorale de 1994.

À la faveur d'une autre campagne, en 1998, le gouvernement avait confirmé son intention de prolonger la ligne 2 du métro vers l'île Jésus. Le coût était évalué à 190 millions... soit trois fois moins qu'aujourd'hui.

Un an plus tard, en décembre 1999, le coût du projet passait à 250 millions après que l'Agence métropolitaine de transport (AMT) eut découvert qu'on avait sous-estimé d'un kilomètre la longueur du tracé entre la station Henri-Bourassa et le cégep Montmorency, où le métro doit aboutir en 2006.

Voir MÉTRO en A2

VANDALISME

Vidéo tron offre une récompense de 50 000 \$

SOPHIE ALLARD

VOULANT METTRE UN FREIN à la multiplication des actes de vandalisme, Vidéo tron offre maintenant une récompense de 50 000 \$ à toute personne pouvant fournir des renseignements sur leurs auteurs.

« La direction ne fait que jeter de l'huile sur le feu, réplique Alexandre Boulerice, porte-parole du syndicat. Nous voyons cette initiative comme une provocation supplémentaire. Vidéo tron semble penser que le Québec, c'est le Far West. »

Voir VIDÉOTRON en A2

MON CLIN D'OEIL STÉPHANE LAPORTE

« S'il faut tout recommencer à zéro, est-ce que ça veut dire qu'il faut recommencer nos crimes ? » — un Hells Angel prêt à tout pour aider la justice.

AUJOURD'HUI DANS LA PRESSE

Bandes dessinées	E8	Loteries	A8
Bridge	E7	Mots croisés	E8
Décès	E7	Mot mystère	E8
Êtes-vous observateur	E4	Petites annonces	
Feuilleton	E8	- immobilier	E4, E5
Forum	A9	- marchandises	E5
Horaire spectacles	C8	- emplois	E5
Horaire télévision	C4	- automobile	E5 à E7
Horoscope	E6	- affaires	D2

MÉTÉO Voir page S16
Passages nuageux
Maximum 27, minimum 17



Saddam prédit l'échec de toute attaque américaine

« Des fanfaronnades d'un dictateur isolé », réplique la Maison-Blanche

Agence France-Presse

BAGDAD — Le président de l'Irak, Saddam Hussein, a prédit hier, dans une attitude de défi à l'égard de Washington, l'échec de toute attaque américaine contre son pays, au moment où les États-Unis semblent déterminés à le chasser du pouvoir.

« Tous les empires et les porteurs du cercueil du mal ont été enterrés avec leurs rêves malades quand ils ont voulu nuire aux pays arabes ou musulmans », a déclaré le président de l'Irak dans un discours télévisé à l'occasion du 14^e anniversaire de la fin de la guerre irako-iranienne.

« Ce résultat inévitable attend tous ceux qui tentent d'agresser les Arabes et les musulmans », a-t-il ajouté, sans jamais prononcer le nom du président des États-Unis, George W. Bush, qui se dit déterminé à le renverser.

« Le peuple irakien ne fera pas



Photo AFP ©
Une femme défile avec un AK-47 au cours d'une parade à Bagdad.

face à l'agression seulement par la force de ses armes, mais grâce à sa foi en Dieu », a ajouté Saddam

Hussein, multipliant les références à la religion islamique pour appuyer ses paroles.

La Maison-Blanche a réagi avec mépris au discours, exigeant du président de l'Irak qu'il respecte ses engagements en matière de désarmement. L'Irak « doit respecter les engagements qu'il avait pris à la fin de la guerre du Golfe », a déclaré le porte-parole adjoint de la Maison-Blanche, Scott McClellan, à Crawford au Texas.

Le département d'État a qualifié ces propos de « fanfaronnades d'un dictateur isolé sur la scène internationale, qui montrent une fois encore que son régime n'a pas l'intention de se conformer à ses obligations au titre des résolutions de l'ONU ».

Dans son discours, le président de l'Irak a appelé l'ONU à respecter ses « engagements » prévus par les résolutions du Conseil de sécurité, qui a imposé en 1990 un embargo à l'Irak après l'invasion du Koweït.

Voir SADDAM en A2

DANIEL BÉLANGER EN SPECTACLE RÊVER MIEUX... UN TRIOMPHE!

NOUVELLES SUPPLÉMENTAIRES 26 ET 27 SEPTEMBRE 2002

THÉÂTRE OLYMPIA

Logos: Le Hub, La Presse, CKO 96.9 FM, 105.7, SODIC, SPECTRA

DEMAIN DANS LA PRESSE : YASSER ARAFAT EN ENTREVUE EXCLUSIVE



De ses quartiers bombardés de Ramallah, le chef de l'Autorité palestinienne parle du président des États-Unis George W. Bush, des attentats suicide en Israël, du Hamas et de plusieurs autres dossiers. Il lance aussi un appel au Canada et, plus particulièrement, au premier ministre Jean Chrétien. Une entrevue exclusive de notre journaliste Gilles Toupin, qui a passé une heure en compagnie de Yasser Arafat, plus tôt cette semaine.



LOTÉRIES | LA QUOTIDIENNE > À trois chiffres : 575 > À quatre chiffres : 6343

SUITES DE LA UNE

MÉTRO

Suite de la page A1

Puis, en 2000, une nouvelle estimation a permis d'établir un budget « définitif » de 348 millions, en dollars de 1999. Avec les taxes et l'indexation des coûts, l'AMT devrait donc déboursier 378,8 millions pour la réalisation du tronçon souterrain de 5,2 kilomètres.

Les voix officielles

« C'est une estimation conservatrice, certes, mais c'est toujours le budget à l'intérieur duquel le projet devra être réalisé », a déclaré hier Denis Dolbec, chef de cabinet du ministre des Transports, Serge Ménard.

Pour sa part, la présidente de l'AMT, Florence Junca-Adenot, a bondi, en commentant les informations obtenues par *La Presse*. « C'est impossible, affirme-t-elle. C'est nous qui gérons ce projet. C'est nous qui avons tous les chiffres sur ce projet et jamais nous n'avons entendu parler d'un tel montant. »

M^{me} Junca-Adenot soutient même que, selon les résultats des appels d'offres de l'AMT (qui a accordé des contrats représentant 25 % du coût global du projet), les

coûts seraient inférieurs aux prévisions. « C'est pour cela, enchaîne-t-elle, que je ne comprends pas d'où peut venir ce montant de 570 millions. »

En fait, l'information n'est pas vraiment nouvelle. Dès le printemps dernier, un informateur anonyme avait contacté *La Presse* en affirmant que le coût réel du projet Laval allait dépasser les 500 millions. La nouvelle n'a jamais pu être confirmée.

Il y a une semaine, un correspondant de *Cyberpresse* a aussi eu vent des nouvelles prévisions apparaissant dans un document interne du MTQ. Mais encore là, aucune confirmation n'a été obtenue, tant auprès de l'AMT que de la société d'ingénierie qui gère l'ensemble du chantier pour l'Agence métropolitaine, soit la firme CIMA +, qui a son siège social à Laval.

Cette nouvelle estimation apparaît dans un document du MTQ produit dans le cadre des travaux de révision du cadre financier du transport en commun au Québec, lancés par le ministre Ménard il y a quelques mois. Intitulé *Le Finance-*

ment du transport en commun - Éléments du plan de gestion des déplacements de la région de Montréal, ce « document de travail » est daté du 19 juillet 2002.

Le document passe en revue les coûts de nombreux projets de développement du réseau de transport collectif de la région métropolitaine et souligne la hausse marquée des coûts de réalisation de deux autres projets de prolongement du métro de Montréal vers Longueuil et Anjou, qui sont passés de 650 millions, prévus dans le plan de transport de la région métropolitaine en 2000, à plus de 1,3 milliard, après des études plus pointues effectuées par l'AMT.

Ces données tendent à confirmer, paradoxalement, que les prévisions budgétaires du MTQ et de l'AMT pour le prolongement de métro de Laval pourraient avoir été sous-estimées jusqu'à aujourd'hui. Le prolongement du métro de Montréal vers Laval sur une distance d'un peu plus de cinq kilomètres, au coût prévu de 348 millions, représenterait ainsi une moyenne d'environ 70 millions par kilomètre de tunnel.

Or, les dernières estimations de l'AMT pour les prolongements des lignes de métro de Longueuil (sur 4,7 kilomètres, 700 millions) et d'Anjou (6,2 kilomètres, 650 millions), font état de projets évalués à plus de 100 millions du kilomètre. Dans ces circonstances, un prolongement du métro de 5,2 kilomètres vers Laval, à un coût moyen de 100 millions par kilomètre, fait curieusement paraître l'estimation de 570 millions comme plus réaliste que les 378,8 millions toujours prévus par le MTQ et actuellement budgétés par l'AMT.

Hier, le chef de cabinet du ministre Ménard, Denis Dolbec, et la présidente de l'AMT, Florence Junca-Adenot, ont affirmé tous deux qu'ils ignoraient même l'existence du document en question. Ce dernier, selon les sources de *La Presse*, aurait été produit pour faire le point sur l'ensemble des dossiers de développement du transport collectif, dont les coûts en forte hausse pourraient aggraver la crise budgétaire qui guette toutes les sociétés de transport en commun du Québec, à l'horizon de septembre 2003.

TRAHISON

Suite de la page A1

Cette entente, qui aura aussi pour effet de soustraire les quatre communautés innues à l'application de la Loi sur les Indiens, doit toujours être approuvée par les trois parties avant de servir de base pour deux autres années de négociations finales.

En outre, les Innus recevront un total de 377 millions de dollars à la signature finale de l'entente et obtiendront une redevance de 3 % sur les profits reliés à l'exploitation des ressources naturelles sur leur territoire.

Au moment de dévoiler le contenu de l'entente de principe, le négociateur du gouvernement québécois, Louis Bernard, avait déclaré que cet accord ne changerait nullement le train de vie des communautés blanches vivant dans ces régions.

« Les autochtones ont des droits de par le fait qu'ils étaient là avant nous. Alors, on essaie d'harmoniser ces droits-là avec les droits des Blancs de façon à ce qu'on puisse vivre en meilleure harmonie ensemble », avait-il déclaré aux journalistes en conférence de presse.

Le négociateur des Premières Nations, Rémy Kurtmess, avait admis que les détails de l'entente de principe avaient été rendus publics afin de mettre un terme « à la démagogie sur le terrain », notamment dans certaines communautés blanches de la Côte-Nord.

Mais le député Lebel persiste à dire que cette entente est « vague et imprécise à souhait » et que le gouvernement péquiste de Bernard Landry se trouve à ratifier implicitement la Loi constitutionnelle de 1982, qu'aucun gouvernement québécois n'a accepté de signer à ce jour.

« Les temps changent. Le gouvernement du Québec, dans sa sagesse, paraphe cette entente afin de donner aux articles 25 et 35 de la Loi constitutionnelle de 1982 toute l'ampleur qu'ils méritent », affirme M. Lebel dans sa lettre.

« À outrance, ce texte de 88 pages, négocié en cachette, derrière des portes closes, réfère à ces articles magiques rapatriés de Londres aux termes d'une saga qui devait 20 ans durant marquer d'affrontements les relations fédérales québécoises. Autre temps, autres moeurs, la Loi C-20 sur la clarté référendaire produit ses effets, dont la docilité exemplaire et la coopération zélée du gouvernement du Québec ne sont pas des moindres », poursuit M. Lebel.

Le député conclut sa lettre en affirmant : « Québécois souverain dans l'itinérance, emphytote d'une enclave empruntée, Québécois amnésié par traité, expulsé d'un territoire occupé sans droit, dépossédé par peur, trahi par son gardien ; non, vraiment, trop c'est trop. Non merci M. Landry. »

Joint par *La Presse*, hier, M. Lebel a refusé de formuler tout autre commentaire, soutenant que le contenu de sa lettre disait tout.

VIDÉOTRON

Suite de la page A1

Depuis mercredi soir, deux autres actes de vandalisme ont été signalés, l'un à Saint-Jérôme, l'autre sur la Côte-de-Beaupré, près de Québec. « Rien de majeur », assure Jean-Paul Galarneau, porte-parole de Vidéotron.

Depuis le début du conflit, les dommages causés au réseau de distribution totaliseraient cependant plus de 10 millions de dollars, selon ce qu'avance Vidéotron dans un avis publié hier par Info-Crime Montréal.

« L'ampleur du vandalisme est telle qu'il faut absolument que ça cesse, déclare Luc Lavoie, vice-président chez Quebecor. Parce qu'il y a un conflit, certains syndiqués deviennent déresponsabilisés et se croient tout permis. Il y a des lois à suivre ! »

On s'affairait hier chez Vidéotron à réparer les plus récents bris. Les services de câble et d'Internet ont été rétablis chez plus de 100 000 clients. En après-midi, moins de 250 000 clients étaient toujours privés de service. Au plus fort de la crise, plus tôt cette semaine, environ 750 000 abonnés (soit la moitié de la clientèle) ont été touchés par les actes de vandalisme.

Conformément à sa politique, le câblodistributeur remet aux clients privés de services 1,57 \$ par jour, dès la première journée de panne. « Ça nous coûte extrêmement cher », souligne Luc Lavoie.

Si la direction de la Fédération des travailleurs du Québec dénonce ces actes de vandalisme, elle en impute la responsabilité à la direction



Photo IVANO H. DEMERS, La Presse

Les 2200 employés en lock-out de Vidéotron, fort mécontents de l'échec des négociations survenu lundi, multiplient maintenant les piquets de grève devant les différentes filiales de Quebecor.

de Vidéotron qui, selon elle, provoque les syndiqués en ayant recours à des briseurs de grève. « C'est là un comportement irresponsable de la part d'une multinationale arrogante, Quebecor, qui a décidé de jouer les gros bras aux dépens de son personnel syndiqué », a indiqué par communiqué le secrétaire de la FTQ, René Roy. « Ce n'est pas de cette façon que nous parviendrons à un règlement honorable du conflit. »

Plus de moyens de pression

Les 2200 employés en lock-out de Vidéotron, fort mécontents de l'échec des négociations survenu lundi, multiplient maintenant les piquets de grève devant les différentes filiales de Quebecor.

« Lors d'un conseil syndical mercredi, nous avons pris la décision d'intensifier nos moyens de pression, déclare Alexandre Boulerice, porte-parole du syndicat. Nous voulons que nos membres soient plus visibles et cette initiative se poursuivra durant les prochains jours. »

Hier matin, une centaine de grévistes ont manifesté devant les locaux de TVA à Montréal. Empêchant les employés de pénétrer à l'intérieur, ils ont ainsi perturbé temporairement la programmation de LCN et de Global, avant d'être dispersés par les policiers.

Toujours en début de matinée, environ 150 personnes ont dressé un piquet de grève devant Vidéotron Télécom. Après l'intervention

d'une trentaine de policiers, matraque à la main, une centaine d'employés, jusque-là confinés dans une cour d'école voisine, ont pu entrer au travail.

Vers 11 h, un autre groupe d'employés a manifesté devant la Caisse de dépôt et placement, actionnaire de Vidéotron. Parmi les cibles visées, on compte aussi les magasins Archambault et les superclubs Vidéotron. La présence des manifestants s'est aussi fait sentir devant le siège social de Vidéotron, rue Viger.

Hier, si les policiers ont dû intervenir à plusieurs reprises, les manifestations — affiches, trompettes et chants de ralliement à l'appui — se sont tout de même déroulées dans le calme.

« Alors que nous sommes ouverts à la négociation, la position de la direction semble inébranlable, soutient Alexandre Boulerice. Ils veulent jouer le tout pour le tout et faire des gains sur tous les points. Ça ne fonctionne pas comme ça ! »

« Nous sommes assis à côté du téléphone et nous attendons seulement qu'ils nous appellent, réplique Luc Lavoie. Nous sommes ouverts aux négociations. Nous avons de bonnes conditions à leur offrir, mais pas question de jeter aux oubliettes un contrat déjà signé. »

Un appel au boycottage en vue ? « Nous sommes encore en discussion parce que c'est un moyen de pression très fort, dit Alexandre Boulerice. Nous y arriverons peut-être en dernier recours. »

SADDAM

Suite de la page A1

Saddam Hussein a estimé, dans ce contexte, que le Conseil devait « répondre aux questions de l'Irak et respecter les engagements prévus dans ses résolutions ».

Lors de son dialogue avec l'ONU en vue d'une reprise des inspections en désarmement, l'Irak avait soumis au Conseil une série de questions, notamment sur la levée de l'embargo, qui sont restées sans réponse.

Lors d'un entretien hier avec le numéro deux irakien, Ezzat Ibra-

him, le vice-président Taha Yassine Ramadan et le vice-premier ministre Tarek Aziz, le président de l'Irak a affirmé, selon l'agence officielle INA, que son pays avait « besoin de remporter une victoire sur les États-Unis ».

« Nous ne sommes pas les seuls à avoir besoin de cette victoire. La nation arabe et l'humanité entière cherchent à empêcher les États-Unis de remporter une victoire militaire sur l'Irak, a-t-il dit. Si les États-Unis sortent victorieux, cela

les incitera à mener davantage d'agressions et à poursuivre leur politique expansionniste, avant de chuter pour de bon au fond de l'abîme. »

Bush a promis mercredi de faire preuve de patience et de consulter le Congrès et ses alliés avant d'arrêter tout plan pour renverser Saddam Hussein. « Je vous promets que je serai patient et réfléchi et que nous continuerons à consulter le Congrès et bien sûr nos amis et alliés (...) et j'examinerai toutes les

options et tous les moyens à ma disposition : la diplomatie, les pressions internationales et peut-être aussi la force militaire », a-t-il dit.

Washington avait rejeté tour à tour la semaine dernière une offre de dialogue de Bagdad au chef des inspecteurs en désarmement de l'ONU, Hans Blix, et une invitation aux dirigeants du Congrès pour l'envoi d'une mission d'enquête sur les armes prohibées que l'Irak est accusé de détenir.

BOMBARDIER

PRÉCISION

À la suite de l'article publié dans *La Presse* du 26 juillet dernier et intitulé « Un démarcheur d'Alstom et Bombardier au Mexique est interrogé par la police », Bombardier Transport apporte la précision suivante : « M. Bernard Prieur n'a jamais été à l'emploi de Bombardier ni associé de près ou de loin à la société. »

ACTUALITÉS

Et si le deuxième procès avortait aussi?

Pour le président de l'Association des avocats de la défense, mégaprocès équivaut à mégaproblèmes

CHRISTIANE DESJARDINS

En mettant un terme au procès des 17 motards, après sept mois de procédures, pour le recommencer à zéro, le juge Pierre Béliveau a voulu jouer de prudence. Mais rien n'assure que le second procès ne finira pas, lui aussi, en queue de poisson.

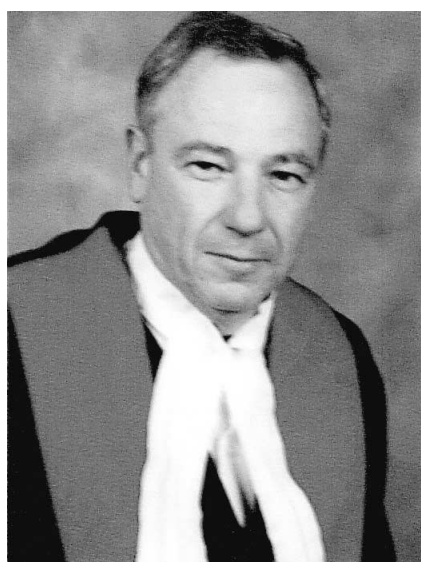
« Ça pourrait arriver, on ne peut être sûr de rien », commente le président de l'Association des avocats de la défense, M^e Gilles Pariseau, pour qui « mégaprocès » veut dire aussi « mégaproblèmes ».

Même si les avortements de procès en cours sont très rares — d'autres sont repris à la suite d'un appel —, il y en a. Et, quand le procès est complexe et s'étire sur une très longue période, les risques se multiplient. Cela pourrait arri-

ver, par exemple, si, pour une raison ou une autre, trois jurés deviennent inaptes à poursuivre leur travail. On sait qu'un verdict ne peut être rendu avec moins de 10 jurés.

De la même façon, cela pourrait arriver si c'est le juge qui devient inapte, soit pour cause de décès, maladie ou autres, après plusieurs mois de procès. On l'a vu dans le cas du mégaprocès des Hells, le législateur a prévu le coup en permettant que le juge devenu incapable puisse être remplacé, mais on a aussi vu que cela ne convenait pas à toutes les situations. La décision du juge Béliveau, qui a souligné que « le risque d'erreur du juge qui remplace son collègue à la onzième heure est au zénith », est éloquent à ce sujet.

Parmi les autres motifs qui pourraient faire capoter un procès, il y a l'impossibilité pour le jury d'en arriver à un verdict unanime. Il y a sans doute aussi des motifs insoupçonnés, comme c'est arrivé avec



Le juge Pierre Béliveau (à gauche) a décidé de recommencer à zéro un mégaprocès qui, selon le président de l'Association des avocats de la défense, Gilles Pariseau, veut dire aussi « mégaproblèmes ».



Photothèque La Presse ©

l'autorécusation du juge Jean-Guy Boilard, qui constituait une première au Canada.

Trop gros, trop lourd, trop complexe. Voilà en tout cas le constat qui se dégageait, hier, parmi les

personnes interrogées au sujet de ce procès avorté. Dix-sept accusés, quatre chefs d'accusation chacun, 68 verdicts que le jury devra rendre après avoir entendu une preuve titanesque, qui couvre une période de plus de quatre ans et implique 25 autres personnes accusées dans d'autres dossiers. Le criminaliste André Normandeau croyait au départ que c'était une bonne idée d'essayer. Aujourd'hui, il croit que la bouchée est peut-être trop grosse pour le système. « Le risque est grand, malgré les bonnes intentions », convient-il. M. Normandeau ne remet pas en question le système par jury, qui selon lui, est sain. Mais il constate qu'en faisant de plus petits procès, par sous-groupes par exemple, ce serait plus gérable. M^e Pariseau abonde dans le même sens. Pour lui, c'est simple, ces mégaprocès ne sont pas gérables. « On n'est pas sorti de l'auberge », dit-il.

Le 3 septembre, le procès doit recommencer en neuf devant le juge Béliveau, avec le bal des requêtes.

Un Québécois réclame de meilleurs honoraires pour son avocat

Le traitement réservé aux avocats des Hells fera-t-il boule de neige?

Le Soleil

DANS LA FOULÉE des Hells Angels, à Montréal, un homme de Québec, Réal Verret, s'adressera à la Cour d'appel pour réclamer que son avocat obtienne des honoraires supérieurs à ceux consentis par l'aide juridique.

Son dossier vient d'ailleurs d'être joint à celui des motards pour être plaidés ensemble, en mars 2003, devant une formation exceptionnelle de cinq juges de la Cour d'appel, à Montréal. À ces deux dossiers s'ajoutera celui du père de famille de Sherbrooke accusé d'avoir agressé sexuellement à de multiples reprises sa fille handicapée intellectuelle qui est décédée récemment.

Réal Verret souhaite que son avocat, Pierre Gaudreau, reçoive 180 \$ l'heure alors que l'aide juridique lui accorde des honoraires de 200 \$ par demi-journée de procès. À Montréal, les avocats des Hells Angels pouvaient toucher jusqu'à 9000 \$ par semaine jusqu'à ce que le juge Pierre Béliveau, de la Cour supérieure, mette fin au procès cette semaine.

Lorsqu'on reprendra la cause à son point de départ, les avocats devront faire une nouvelle demande pour obtenir des honoraires spéciaux.

La décision qu'avait prise le juge Jean-Guy Boilard d'accorder des honoraires spéciaux aux avocats d'une dizaine d'accusés avait été portée en appel en Cour suprême par le procureur général. Il l'avait fait également dans le dossier du père sherbrookois.

Le mois dernier, la Cour suprême a déferé les requêtes du procureur général pour permission d'en appeler à la Cour d'appel. Il y a quelques jours, la Cour d'appel joignait le dossier de Réal Verret aux deux autres.

Les démêlés judiciaires de cet homme de 63 ans, de Charlesbourg, ont débuté en 1991 lorsque 79 chefs d'accusation de conspiration, faux, usage de faux et fraude ont été portés contre lui. Déjà, à cette époque, Verret alléguait qu'il n'était pas en mesure d'assumer les frais d'un avocat. Comme il ne remplissait pas les conditions d'admissibilité à l'aide juridique, il a assumé seul sa défense durant un procès qui s'est étiré durant près de trois ans.

En juin 1998, il était déclaré coupable et condamné à quatre ans de pénitencier.

Invoquant le fait que, privé des services d'un avocat, il n'avait pas eu droit à un procès juste et équitable, Verret a interjeté appel du jugement. En novembre 2001, la Cour d'appel ordonnait qu'il subisse un nouveau procès.

Non seulement fait-il face à 77 chefs d'accusation, mais le sexagénaire doit aussi se défendre de 602 accusations relatives à la loi sur le ministère du Revenu. Réal Verret, qui a perdu en janvier l'emploi qu'il occupait à Centraide, soutient encore que, ne possédant aucun actif significatif, il est incapable de verser des honoraires à un avocat.

Il explique ne toucher maintenant qu'un revenu de l'ordre de 9000 \$ par année. Sa conjointe, qui travaille au gouvernement fédéral, gagne pour sa part un salaire annuel de 41 000 \$.

Comme le procès sera encore long et complexe, l'accusé affirme avoir besoin d'un avocat d'expérience. C'est le cas de M^e Pierre Gaudreau qui a également l'avantage de bien connaître le dossier.

En mars, toutefois, ce dernier a présenté une requête pour cesser d'occuper en réclamant dorénavant des honoraires de 180 \$ l'heure et, depuis, la cause demeure en suspens.



Les nouveaux mariés, Roger Thibault et Théo Wouters, premier couple homosexuel à bénéficier de l'adoption de la nouvelle loi sur l'union civile des conjoints de même sexe.

Photothèque La Presse ©

Les gais forment une petite minorité très influente

Selon une enquête québécoise, ils constitueraient 3% de la population

FRANÇOIS BERGER

UNE ÉVENTUELLE reconnaissance juridique des mariages homosexuels, qui fera l'objet le mois prochain d'un examen public mené par un comité du Parlement fédéral, ne provoquerait vraisemblablement pas de ruée dans les palais de justice où sont officialisées les unions non religieuses.

Les gais et lesbiennes sont trop peu nombreux dans la société québécoise pour que leurs mariages éventuels dépassent les 300 par année durant les premiers moments d'euphorie qu'entraînerait l'acceptation législative de ces unions, selon des données de l'Institut de la statistique du Québec et du ministère de la Santé sur la nuptialité des hommes et des femmes et sur la proportion de personnes homosexuelles parmi la population.

Une enquête du ministère québécois de la Santé et de l'Institut de la statistique, menée en 1998 auprès de 30 000 personnes âgées de 15 ans et plus, a révélé pour la première fois la prévalence des comportements homosexuels et bisexuels chez les hommes et les femmes. Loin du chiffre de 10 % revendiqué à répétition par les organismes homosexuels, seulement 1,8 % des hommes ont une orientation exclusivement gaie au Québec et 1,2 % des femmes sont des lesbiennes. S'ajoutent 1,3 % des hommes et 1,2 % des femmes qui sont bisexuels. En amalgamant ces derniers aux homosexuels ex-

clusifs, l'enquête établit à 3 % de la population québécoise, âgée de 15 ans et plus, la taille du groupe des gais et lesbiennes. Des études statistiques du même type menées aux États-Unis et en Europe sont arrivées à des résultats similaires.

Les auteurs de l'étude québécoise soulignent que leurs résultats ont une « forte validité » bien que l'orientation sexuelle demeure passablement taboue et que les jeunes, en particulier, se montrent plus réticents à déclarer leurs relations homosexuelles. Les outils statistiques leur permettent d'affirmer qu'il « n'y a pas de biais notable dans les estimations des proportions ».

Les données de cette étude, publiée en 2000 dans un volumineux rapport sur l'état de santé des Québécois (intitulé *Enquête sociale et de santé*), permettent d'estimer le nombre actuel des homosexuels exclusifs à quelque 100 000 personnes au Québec, dont 54 % sont des hommes.

En appliquant aux homosexuels les taux de nuptialité observés chez les hommes et les femmes en général (environ 1 % se marient chaque année, formant 25 000 unions en l'an 2000), on obtiendrait théoriquement un peu plus de 500 mariages gais ou lesbiens par année, un chiffre réduit à 300 mariages éventuels en raison du fait que les homosexuels des deux sexes ont tendance à former moins de couples que les hétérosexuels.

Il s'agit d'un « exercice de style », d'une estimation uniquement théorique du nombre possible de mariages homo-

sexuels advenant leur légalisation, a commenté hier le démographe Louis Duchesne, de l'Institut de la statistique. Au début d'une légalisation, il y aurait probablement plusieurs mariages, selon lui, comme on l'a déjà constaté dans certains pays européens, mais cela redeviendrait probablement, ensuite, une affaire plutôt « symbolique ».

Si les homosexuels demeurent numériquement une petite minorité, ils ont néanmoins une forte influence sur la société, comme en a témoigné récemment l'affluence au défilé de la Fierté gaie et lesbienne à Montréal, ville qui sera l'hôte en 2006 des Jeux gais, un événement sportif et culturel international. De plus, le quart des hommes homosexuels bénéficient de revenus supérieurs, soit une proportion deux fois plus grande que chez les hétérosexuels, selon l'enquête du ministère de la Santé — les lesbiennes, cependant, sont souvent plus pauvres que leurs consoeurs hétérosexuelles.

L'influence gaie et la lutte des homosexuels pour la reconnaissance de leurs droits ont amené le gouvernement du Québec, en juin dernier, à reconnaître l'union civile entre conjoints de même sexe. Mais le mariage, de compétence fédérale, leur est encore inaccessible.

cyberpresse.ca Suivez le débat sur la reconnaissance du mariage gai au Canada à

www.cyberpresse.ca

Le VIH résistant aux médicaments se répand rapidement

Presse Canadienne

TORONTO — Le VIH résistant aux médicaments se propage beaucoup plus rapidement que les scientifiques ne l'avaient prévu et affecte jusqu'à un patient nouvellement infecté sur cinq, révèle une étude réalisée aux États-Unis.

L'étude, menée auprès de 377 patients récemment infectés par le VIH dans 10 villes de l'Amérique du Nord, dont la plupart de Montréal, a permis de découvrir que le taux de transmission du virus mutant a presque triplé, à 22,7 %, au cours de l'année

1999-2000, alors qu'il était à 8 % quelques années plus tôt. L'étude a été publiée hier dans le *New England Journal of Medicine*.

« Le VIH est un adversaire rusé et développera probablement une résistance à tout nouveau médicament anti-rétroviral », a déclaré Martin Hirsch, spécialiste du sida au Massachusetts General Hospital de Boston.

Dès les débuts de la thérapie anti-rétrovirale, au milieu des années 1990, les scientifiques ont prédit que le virus de l'immunodéficience humaine (VIH), qui cause le sida, se transformerait et deviendrait résistant aux nouveaux médicaments. Mais la rapidité de

cette mutation prend la communauté médicale au dépourvu.

Les études menées précédemment estimaient qu'un patient nouvellement infecté sur 11 le serait par une souche résistante aux médicaments. La plus récente étude porte ce risque à un sur cinq, ou plus. Les souches mutantes du VIH ont été supprimées par un cocktail de plusieurs médicaments, mais l'étude démontre qu'il est crucial d'aborder le traitement avec prudence.

« Ces résultats posent un nouveau problème à la communauté médicale et aux personnes infectées par le VIH/sida, a indiqué le

docteur Jean-Pierre Routy, de l'hôpital Royal Victoria, cochercheur pour cette étude. La résistance du virus aux médicaments conduit à un échec thérapeutique et à une progression plus rapide de la maladie. »

« Cela démontre l'importance des tests de routine sur la résistance aux médicaments chez les patients nouvellement infectés, afin de pouvoir adopter un traitement thérapeutique préférentiel efficace », explique de son côté Douglas Richman, directeur de l'institut de recherche sur le sida à l'université de Californie à San Diego, principal auteur de l'étude.

Un détenu en liberté conditionnelle accusé de sept meurtres

Presse Canadienne

VANCOUVER — Une enquête sera menée sur la libération conditionnelle de jour, en 1995 et 1996, de Robert Moyes, qui est maintenant accusé d'avoir tué sept personnes pendant cette période.

Une enquête a lieu chaque fois qu'il se produit un meurtre et qu'un détenu en liberté conditionnelle est accusé, a souligné hier Fraser Simmons, directeur de la Commission des libérations conditionnelles dans la région du Pacifique.

L'homme de 47 ans a été accusé cette semaine d'avoir tué un couple de Burnaby en décembre 1995, ainsi que cinq personnes sur une ferme d'Abbotsford, en septembre 1996.

Raymond Graves, âgé de 70 ans, sa femme Sonto Graves, 56 ans, et le fils de cette dernière, Karnail Sangha, 37 ans, ont été retrouvés morts à la ferme. Daryl Klassen et sa femme Theresa, tous deux âgés de 30 ans, qui rendaient visite aux Graves, ont été découverts dans une remise située sur la propriété. Les victimes avaient été atteintes par balles et poignardées.

On croit que Raymond Graves et Daryl Klassen pouvaient être liés au trafic de cocaïne. Les Graves étaient également accusés de tentative de meurtre.

Neuf mois plus tôt, Eugene Ueyama, âgé de 35 ans, et sa femme Michèle, 30 ans, avaient été trouvés morts dans les restes calcinés de leur luxueuse maison de Burnaby, en banlieue de Vancouver. Ils étaient aussi soupçonnés d'être liés au trafic des stupéfiants.

Au moment où les sept meurtres ont eu lieu, Moyes vivait dans une maison de transition d'Abbotsford, à l'est de Vancouver, où il bénéficiait d'une libération conditionnelle de jour. Il a notamment été autorisé à s'absenter durant des périodes de deux et cinq jours.

Le casier judiciaire de Moyes, qui compte 36 condamnations, remonte à 1972. Il comprend trois condamnations pour tentative de meurtre, trois évasions de prison et une série de cambriolages, dont un hold-up dans une banque en 1986, qui lui a valu une peine d'emprisonnement à perpétuité.

Malgré cela, Moyes a bénéficié d'une libération conditionnelle de jour dès 1993. Elle a été révoquée brièvement en octobre 1996, environ trois semaines après les meurtres d'Abbotsford, quand Moyes a échoué un test d'urine pour déceler la présence de drogue.

Sa libération conditionnelle a ensuite été rétablie et reconfirmée plusieurs fois — même si Moyes, qui est toxicomane et alcoolique, ne respectait pas les conditions — pour être finalement révoquée en octobre 2000.

Une juge « difficile à étiqueter »

Marie Deschamps succède à Claire L'Heureux-Dubé à la Cour suprême

MARIE-CLAUDE MALBOEUF

C'EST UNE AUTRE FEMME, la juge Marie Deschamps, de la Cour d'appel du Québec, qui prendra le relais de la très progressiste juge Claire L'Heureux-Dubé à la Cour suprême du Canada. Une remplaçante « difficile à étiqueter », estiment les observateurs, qui ne s'attendent pas à ce que la mère de famille de 49 ans épouse aussi ardemment la cause des droits de la personne que son aînée de 74 ans, retraitée depuis juillet.

« Ce n'est pas une dogmatique, une idéologie qui apparaît comme d'avance commise à une vision juridique ou du monde, comme conservatrice ou libérale. C'est une qualité, cela démontre qu'elle est ouverte et équilibrée », a commenté hier le criminaliste Guy Cournoyer, quelques heures après la nomination de M^{me} Deschamps par le premier ministre Jean Chrétien.

« La juge Deschamps se caractérise par l'application pure et simple du droit aux faits. Ce n'est pas quelqu'un qui essaie de tirer dessus pour pouvoir dégager une théorie, renchérit l'ancien bâtonnier Pierre Fournier, son ancien associé et ami. C'est une excellente nouvelle pour les avocats et les justiciables qui veulent un système plus efficace et moins coûteux. »

Vantant lui aussi l'« approche terre à terre » de son ancienne consoeur, l'avocat montréalais Mark Peacock précise qu'elle n'en démontre pas moins une nette allergie à l'injustice : « Comme la juge L'Heureux-Dubé, elle fait tout pour y remédier. »

Après des débuts remarquables à l'aide juridique, la native de Repentigny s'est spécialisée dans les litiges commerciaux et administratifs complexes. « Sa connaissance très solide du droit civil est excellente pour le Québec », se réjouit ainsi l'ancien bâtonnier



La juge Marie Deschamps

Richard Wagner. Précise, exigeante, M^{me} Deschamps est aussi respectée pour ses questions directes et son acharnement. Nullement effrayée par l'immense charge de travail qui l'attend au plus haut tribunal du pays — où se prennent de plus en plus les grandes décisions de société — elle a accepté son nouveau poste sans hésitation. « C'est à la Cour suprême qu'on décide des grands enjeux. Il y a des questions de droit passionnantes », a-t-elle déclaré hier.

Une certaine surprise

Sa nomination n'en a pas moins été accueillie avec une certaine surprise par la plu-

part des observateurs, les noms de deux de ses collègues de la Cour d'appel, Louise Otis et Morris Fish étant beaucoup plus souvent évoqués.

On avance maintenant que Jean Chrétien pouvait difficilement remplacer la juge L'Heureux-Dubé par un homme quand seulement deux des huit autres magistrats de la Cour sont des femmes (la juge en chef Beverley McLachlin et la juge Louise Arbour). Le juge Fish pourrait toutefois rejoindre la juge Deschamps à Ottawa en août 2003, s'il est choisi pour succéder au juge Charles Gonthier. « Jean Chrétien aime bien nommer des juges issus des minorités. M^{me} Arbour est franco-ontarienne et le juge Michel Bastarache est acadien », observe un procureur de la Couronne.

Quant à la juge Otis, on imagine que ses liens avec certains cercles péquistes ont pu lui nuire auprès de Jean Chrétien. Plutôt associée au milieu libéral, la juge Deschamps est mariée à l'homme d'affaires Paul Gobeil, qui fut ministre sous le gouvernement de Robert Bourassa, de 1985 à 1989, et dirige maintenant une société de la Couronne.

Grande sportive et collectionneuse d'art, M^{me} Deschamps détient une licence en droit de l'Université de Montréal et une maîtrise de l'Université McGill. Avant d'être nommée à la Cour d'appel, il y a 10 ans, elle a siégé pendant deux ans à la Cour supérieure. Elle faisait récemment partie du trio de magistrats ayant refusé de réduire la peine du boxeur et agresseur sexuel Dave Hilton.

Depuis son arrivée au pouvoir, Jean Chrétien a nommé cinq des neuf juges siégeant au plus haut tribunal du pays. La Constitution l'oblige à réserver trois sièges à des magistrats québécois, trois à des Ontariens, deux à des juges de l'Ouest et un à un juge de l'Atlantique.

Une carrière bien remplie

Voici un résumé de la carrière de la juge Marie Deschamps, nommée à la Cour suprême du Canada

- > Née le 2 octobre 1952, à Repentigny.
- > Conjointe de l'ancien ministre libéral Paul Gobeil depuis 17 ans.
- > Deux enfants : Valérie, 14 ans, et Maxime, 12 ans.
- > Obtient en 1974 sa licence en droit de l'Université de Montréal et, en 1983, une maîtrise en droit de l'Université McGill.
- > Admise au Barreau en 1975.
- > A fait partie de différents cabinets montréalais. S'est spécialisée dans les litiges commerciaux et administratifs.

- > A siégé au comité consultatif sur la révision de la Loi sur la faillite et à celui du Tribunal de la concurrence.
- > Nommée juge à la Cour supérieure de Montréal en 1990.
- > Accède à la Cour d'appel du Québec en 1992.
- > Est perçue comme une juge stricte et méticuleuse par les avocats, qui notent ses jugements clairs.
- > A rendu des jugements très médiatisés dans l'affaire Dave Hilton, au sujet de l'isolement imposé à Maurice Boucher, ainsi que dans les affaires Carole Jacques et Michel Cogger.

Un changement de service de paie, peut-être ?

Quand les temps sont durs, rien n'est plus important que de pouvoir compter sur son chèque de paie. Et ADP s'y connaît puisque nous assurons les services de paie depuis plus de 50 ans. À preuve, ADP voyait récemment sa croissance du revenu par action franchir la barre des 10 %... pour une 41^e année consécutive ! ADP compte aussi parmi les huit seules sociétés cotées en bourse ayant obtenu la cote AAA à la fois de Moody's et de Standard & Poor's. Voilà pour ceux qui cherchent un partenaire fiable et durable. Alors, que vous ayez un seul employé ou des dizaines de milliers, ADP offre un vaste éventail de services reliés à la paie et taillés à votre mesure. Confiez votre service de paie à ADP et voyez vous-même pourquoi « Tout le monde aime le jour de paie » !



Tout le monde aime le jour de paie.™

www.adp.ca 1 866 228 9675

«Tout le monde aime le jour de paie» est une marque de commerce de Automatic Data Processing Inc.

La saison dangereuse



LA PRESSE À NEW YORK

De toutes les saisons, l'été ne serait-il pas la plus dangereuse? Cette année encore, ceux qui vivent aux États-Unis sont invités à le croire fermement.

L'été dernier, c'étaient les requins qui s'attaquaient aux vacanciers, de la Floride à la Caroline du Sud, en passant par la Californie. À en croire les médias américains, il s'agissait d'une véritable épidémie. Les baigneurs devaient se méfier des dents de la mer. En réalité, les attaques de requins contre les nageurs humains étaient en nette diminution.

Cet été, ce sont les hommes vicieux qui s'attaquent aux jeunes filles, leur faisant subir les pires sévices. Selon Bill O'Reilly, animateur numéro un de la chaîne d'information Fox News, il s'agit d'« un été d'enfer pour les enfants américains ». Les parents doivent être sur leurs gardes.

Grâce au battage médiatique, les noms des fillettes ou adolescentes enlevées, retrouvées violées ou tuées, sont devenus célèbres. Le 15 juillet, le réseau CNN a retransmis en direct l'intégralité des funérailles de Samantha Runnion, une adorable Californienne de cinq ans qui avait été enlevée, violée et assassinée plus tôt dans le mois. Le suspect arrêté est un type de 27 ans qui a déjà été acquitté d'avoir agressé sexuellement une enfant.

Surmontant sa douleur, la mère de Samantha a accepté d'accorder une entrevue à Larry King, le célèbre animateur de CNN, qui avait consacré plusieurs émissions à l'enlèvement de la fillette, survenu devant la maison familiale.

Dans la triste histoire de Samantha Runnion, les médias américains ont cru voir une « tendance ». Avant Samantha, il y avait eu d'autres fillettes enlevées, dont Danielle van Dam, kidnappée en février et retrouvée morte, et Elizabeth Smart, portée disparue en juin.

Elizabeth Smart est une autre fille belle comme un cœur, aux cheveux blonds, âgée de 14 ans et issue d'une famille aisée de l'Utah. Son père a également participé à plusieurs émissions de télévision, dont celle de King, qui est devenue l'équivalent télévisé du *National Enquirer*, avec comme invités des vieilles vedettes de Hollywood, des médiums, des victimes de crimes horribles.



Bien sûr, il n'y a pas d'épidémie d'enlèvements de fillettes aux États-Unis. En fait, il y a une nette diminution de ces crimes, comme d'autres journalistes l'ont déjà souligné. Dans les années 80, la moyenne était d'environ 300 rapt par année. Aujourd'hui, on parle d'une moyenne annuelle de 100 enlèvements, dans un pays où vivent 59 millions d'enfants. Chaque enlèvement est un drame, cela va sans dire. Mais les rapt de Danielle van Dam, Elizabeth Smart, Erica Pratt, Samantha Runnion, Tamara Brooks et Jacqueline Marris ne constituent pas une épidémie, malgré tout ce que les médias peuvent en dire.

On ne s'étonne plus de l'enflure médiati-

que aux États-Unis. En été, elle transforme les faits divers tristes mais banals en drames sensationnels et emblématiques. Plus les étés sont tranquilles, plus le temps est chaud et humide, plus les producteurs doivent descendre bas pour sortir les gens de leur torpeur et maintenir leurs cotes d'écoute.

Mais on s'étonnera toujours de l'enthousiasme avec lequel les parents des victimes de crimes horribles, et les victimes elles-mêmes, acceptent désormais de se prêter au jeu des médias.

À cet égard, l'histoire de Tamara Brooks et Jacqueline Marris est la plus révélatrice et troublante.

Âgée respectivement de 16 et 17 ans, les deux Californiennes ont été enlevées la semaine dernière par un homme de 37 ans qui les a violées sous la menace d'un revolver et s'approprié à les tuer lorsqu'il fut abattu d'une balle par l'adjoint du shérif du comté de Kern.

Lors d'une entrevue à l'émission *Geraldo Live*, sur Fox News, le shérif a révélé que la main de Dieu avait joué dans l'exécution du ravisseur.

Qui dit mieux? Ou pire? À peine quelques jours après avoir été violées par la brute, Tamara Brooks et Jacqueline Marris ont accordé des entrevues aux médias. Lundi matin, elles ont participé à l'émission *Today*, du réseau NBC, racontant à l'animatrice Katie Couric ce qui leur était arrivé d'une voix étonnamment calme.

Et Couric de demander, sur un ton faussement sympathique: « Vous vous êtes créé un lien qui durera probablement toute votre vie, n'est-ce pas, compte tenu de ce que vous avez vécu ensemble? »

— Oui, a répondu Tamara,

— C'est étonnant la rapidité avec laquelle tu peux te faire une amie dans de telles circonstances, a renchéri Jacqueline.

Ceux qui veulent en savoir plus peuvent lire le numéro courant du magazine *People*. Les photos de Tamara et Jacqueline apparaissent en couverture.



« Nous sommes devenus tellement blasés que nous oublions de demander pourquoi donc de jeunes femmes voudraient-elles revivre l'expérience épouvantable (d'un viol) en public quelques jours à peine après en avoir été victimes », demandait le critique des médias du *Washington Post*, Howard Kurtz, dans un article publié hier. « Faut-il s'attendre à ce que suive le contrat pour les droits télévisés? »

Tout ça est déprimant, tout ça entache la réputation des journalistes américains, et particulièrement ceux de la télévision. Mais les journalistes n'ont pas été les seuls à avoir exploité l'histoire des rapt d'enfants. La semaine dernière, à la Maison-Blanche, le président George W. Bush a annoncé la tenue prochaine d'une « conférence » sur la question des enfants disparus.

Il a aussi mis à la disposition des parents un guide pour les aider à protéger leurs enfants.

« Le rapt ou le meurtre d'un enfant est le pire cauchemar de tous les parents », a déclaré Bush, allant même jusqu'à comparer le problème au « terrorisme ».

On peut toujours compter sur l'administration Bush pour stresser le monde encore davantage, que ce soit au sujet de la menace du terrorisme, de Saddam Hussein ou des hommes vicieux qui s'attaquent aux fillettes pendant l'été.

De sérieuses difficultés guettent les réfugiés refoulés aux États-Unis



LA PRESSE À WASHINGTON

LES MILLIERS de demandeurs du statut de réfugié que le Canada pourra bientôt refouler vers le Service américain de l'immigration, selon l'accord de « tiers pays sûrs » en voie d'être finalisé entre Washington et Ottawa, seront confrontés à un processus bien plus difficile et restrictif que celui des autorités canadiennes, avertissent des groupes d'aide aux réfugiés aux États-Unis.

À leur avis, les Canadiens sous-estiment également le risque de détention, le plus souvent parmi des criminels, auquel feront face ces demandeurs d'asile si leur cas est considéré le moins douteux par les agents d'immigration américains.

« Pendant que leur gouvernement veut conclure au plus tôt un accord de tiers pays sûrs avec les États-Unis, les Canadiens ne devraient pas négliger ce qu'il signifiera pour des milliers de réfugiés qui seraient refoulés à la frontière. S'ils décidaient de faire une demande aux États-Unis, ce qui est un objectif déclaré de l'accord, ces réfugiés se retrouveraient dans un système où ils seraient privés de toute aide de base temporaire des services publics, contrairement à ce qu'ils obtiendraient au Canada », a résumé Eleanor Acer, du Comité des avocats pour des droits humains, une organisation américaine d'aide juridique aux réfugiés.

« Par ailleurs, à la grande différence du système canadien d'accueil des réfugiés, le Service américain de l'immigration peut faire emprisonner un demandeur d'asile à tout moment, pour une période indéterminée, isolé de contacts avec l'extérieur. Ils sont déjà des milliers dans cette situation aux États-Unis. »

M^{me} Acer est du nombre des dirigeants d'organismes américains d'aide aux réfugiés qui s'opposent à l'accord entre le Canada et les États-Unis surtout parce qu'il risque, à leur avis, d'empêcher les retards bureaucratiques qui affligent déjà le Service de l'immigration américain (INS).

Mais au-delà de ces problèmes administratifs, qui alimentent d'ailleurs à Washington les discussions de réorganisation complète de l'INS, M^{me} Acer et ses collègues doutent que les Canadiens soient suffisamment informés des conséquences humaines de l'accord de tiers pays sûrs entre Ottawa et Washington.

D'importantes restrictions à l'accueil des réfugiés

Au Comité américain pour les femmes et les enfants réfugiés, Wendy Young estime que cet accord équivaudra au consentement

par le Canada à la volonté américaine de restreindre considérablement l'accueil des réfugiés en Amérique du Nord.

« Le Canada a traditionnellement été beaucoup plus accueillant envers les réfugiés que les États-Unis. Mais avec cet accord, le Canada s'apprête à refouler des milliers de réfugiés vers le système américain d'immigration dont l'une des notions de base est de laisser ces gens se débrouiller par eux-mêmes, malgré leur situation déjà précaire, expliqué M^{me} Young.

« Avec cet accord, aussi, le Canada adhérerait à l'interprétation du gouvernement américain depuis les attentats du 11 septembre selon laquelle les réfugiés font partie des risques à la sécurité nationale. »

Ces propos de dirigeants d'organisations américaines rejoignent les critiques exprimées jusqu'à maintenant par des groupes canadiens d'aide aux réfugiés.

« Frontière intelligente »

Néanmoins, après l'annonce d'une entente de principe en juin, les dirigeants des services d'immigration canadiens et américains se dépêchent d'en venir à un accord final, qui serait mis en application au début de l'an prochain.

La négociation d'un accord de tiers pays sûrs fait partie de l'entente de « frontière intelligente » conclue rapidement en décembre dernier entre le gouvernement Chrétien et l'administration Bush, dans la foulée des inquiétudes américaines sur la sécurité continentale après le 11 septembre.

Le gouvernement canadien justifie cet accord comme étant un moyen de réduire ce qu'il considère comme un afflux de demandeurs du statut de réfugié aux postes d'entrée du Canada à la frontière américaine, dont celui de Lacolle au sud de Montréal.

Ils furent 13 500 l'année dernière et 12 900 en l'an 2000 à parvenir ainsi au Canada par le territoire américain, représentant près du tiers de toutes les demandes de statut de réfugiés durant cette période.

Avec un accord de tiers pays sûrs, le Canada pourra refouler ces réfugiés vers les agents de l'INS américain, sauf ceux pouvant démontrer qu'ils ont un ou des parents résidant déjà au Canada.

Au siège social de l'INS à Washington, le directeur de la Division des demandes d'asile, Jacques Langlois (un Américain de descendance canadienne-française), estime à seulement de « 6000 à 8000 » le nombre de réfugiés refoulés par le Canada qui persévereraient avec une demande aux États-Unis.

Les groupes américains d'aide aux réfugiés doutent de cette estimation.

Et comme leurs collègues canadiens, ils critiquent l'objectif déclaré d'Ottawa de réduire l'afflux de réfugiés passant par les États-Unis, soulignant qu'il s'agit souvent du seul moyen de parvenir au pays de leur choix, le Canada.

La fièvre du Nil progresse vers le nord

WASHINGTON — La fièvre du Nil occidentale, une maladie virale transmise par les moustiques qui a fait cinq morts en deux semaines aux États-Unis, s'étend désormais du sud vers le reste du pays, avec deux cas dépistés dans l'Illinois et un autre à Washington. Le dernier cas en date est un homme de 57 ans habitant dans l'Illinois.

Il s'agit du deuxième cas signalé dans cet État du nord du pays, alors que la maladie semblait pour l'instant limitée aux États du Sud: Louisiane, Mississippi et Texas. La maladie a également été dépistée chez un homme de 55 ans, atteint de leucémie et habitant la capitale américaine, ont annoncé les autorités sanitaires.

Signe de la progression du virus signalé pour la première fois sur le continent nord-américain à New York en 1999, les autorités sanitaires de Washington ont pu déterminer que des moustiques émanant de 40 différents points d'eau dans la ville de Washington étaient porteurs de la maladie. — *AFP*



LIQUIDATION DE CUIR



JUSQU'À
40%
DE RABAIS

PLUS

24
PAIEMENTS ÉGAUX

SANS FRAIS, NI INTÉRÊT**



ou

Payez seulement en

AOÛT

2003

Livraison gratuite



Ce samedi et dimanche seulement




CUIR HAUT DE GAMME

























BONUS

CHAISE ET OTTOMAN

Seulement **99\$***

* À l'achat d'un canapé et causeuse en cuir Palliser, obtenez cette chaise et l'ottoman en cuir pour seulement 99\$. Cette offre ne peut être jumelée à aucune autre promotion.

** Sujet à approbation du crédit. Ne peut être combiné avec une autre offre.

Heures d'ouverture :

Lundi, mardi, mercredi : 10 h à 18 h

Jeudi et vendredi : 10 h à 21 h

Samedi et dimanche : 10 h à 17 h

STATIONNEMENT GRATUIT

3 magasins pour mieux vous servir

15757, boul. Gouin Ouest

Pierrefonds

(entre St-Jean et St-Charles)

(514) 620-1890

6025, rue Jean-Talon Est

Saint-Léonard

(entre Lacordaire et Langelier)

(514) 259-1890

501, rue Harwood

Dorion

(Autoroute 20 Ouest, dir. Dorion)

(450) 455-9299

| CREUTZFELDT-JAKOB |

Une première victime au Canada

SOPHIE DOUCET

LA VARIANTE DE la maladie de Creutzfeldt-Jakob, qui est une forme humaine de la maladie de la vache folle, a fait une première victime canadienne, un homme de la Saskatchewan dont l'identité a été gardée confidentielle.

Le décès survenu cet été ne représente toutefois pas une menace pour la santé publique, ont tenu à préciser des responsables de la santé de la Saskatchewan et Santé Canada lors d'une conférence de presse, hier. Selon toute vraisemblance, l'homme de moins de 50 ans aurait été infecté ces dernières années lors de séjours fréquents et prolongés au Royaume-Uni, au plus fort de la crise de la vache folle. Il y aurait consommé du bœuf infecté et des produits transformés, comme de la saucisse et des hamburgers.

Le seul bovin affecté par l'encéphalopathie spongiforme bovine à avoir foulé le sol canadien serait une vache importée du Royaume-Uni qui a été identifiée et tuée en 1993, assurent les responsables de la santé publique. « Il n'y a aucune raison de croire que la maladie touche actuellement le bétail ou la chaîne alimentaire au Canada », a dit le Dr Ross Findlater, haut responsable de la santé publique saskatchewannaise.

Le mode de transmission de la variante de la maladie de Creutzfeldt-Jakob, à ne pas confondre avec la classique de Creutzfeldt-Jakob qui frappe moins les jeunes, est encore mal connu. Les scientifiques ne croient pas qu'elle puisse se transmettre par simple contact physique entre les individus. Le sang peut être un agent de transmission, mais pas de risque ici, la victime de la Saskatchewan n'ayant fait aucun don.

Instrument médical contaminé?

Quelque temps avant sa mort, l'homme avait cependant subi une intervention chirurgicale au cours de laquelle les médecins avaient utilisé un endoscope, qui est resté entre leurs mains par la suite. Bien que l'instrument ait été désinfecté entre les interventions, il subsiste un risque que 71 patients — avec lesquels on est en train de prendre contact — soient entrés en contact par la bande avec la variante de la maladie de Creutzfeldt-Jakob.

La variante de la maladie de Creutzfeldt-Jakob se manifeste par des symptômes psychiatriques et physiques qui s'étendent en moyenne sur une année avant d'entraîner la mort. Le sujet se sent d'abord anxieux, puis dépressif et présente un comportement changeant. Il ressent aussi des sensations bizarres au visage et aux membres et, avec le temps, il éprouve de plus en plus de difficulté à se déplacer et devient criblé de tics. Son état mental se détériore en quelques mois.

Diagnostiquée au milieu des années 1990, la variante de la maladie de Creutzfeldt-Jakob a fait 134 victimes depuis au Royaume-Uni. La maladie de Creutzfeldt-Jakob et sa variante (ici en cause) sont déclenchées par le prion, un agent infectieux qui s'attaque aux tissus cérébraux et tue les cellules nerveuses.

PASCALE BRETON

QUÉBEC — Après les provinces et les municipalités, c'est au tour des associations étudiantes de réclamer un juste retour du balancier de la part d'Ottawa, avec comme fer de lance le déséquilibre fiscal.

Une dizaine d'associations étudiantes canadiennes, représentant 700 000 étudiants, seront réunies la semaine prochaine, à l'initiative de la Fédération étudiante universitaire du Québec (FEUQ). Il s'agira d'une première conférence qui, espèrent les organisateurs, deviendra un événement annuel, à l'image de la Conférence annuelle des premiers ministres provinciaux qui s'est terminée il y a une semaine à Halifax.

Les associations souhaitent adopter une déclaration commune pour réclamer d'Ottawa un investissement de 16 milliards par le biais des Transferts canadiens en matière de santé et de programmes sociaux (TCSPS), pour l'enseignement postsecondaire, au cours des cinq prochaines années.

« Nous voulons dire à Jean Chrétien que la seule façon de régler le déséquilibre fiscal — qu'il le reconnaisse ou non — est d'aug-

menter les paiements de transfert pour l'éducation et la santé », explique le président de la FEUQ, Nicolas Brisson.

Il déplore d'ailleurs que l'éducation ne soit pas au programme de la prochaine rencontre des premiers ministres provinciaux et du premier ministre Jean Chrétien qui discuteront plutôt santé et environnement.

Les associations étudiantes se basent sur les derniers budgets fédéraux pour affirmer qu'entre 1994-1995 et 2000-2001, la réduction des transferts sociaux en matière d'éducation postsecondaire a entraîné un manque à gagner de 10,3 milliards, dont 3,6 milliards pour le Québec seulement.

Privatisation des universités

Pendant la rencontre, la FEUQ compte aussi discuter des dangers de la privatisation de l'enseignement postsecondaire. Le chapitre 11 de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA), qui définit les règles afin de ne pas brimer les investisseurs étrangers, inquiète particulièrement.

Dans les discussions qui auront lieu cet automne, à Quito en Équateur, concernant la Zone de libre-

échange des Amériques (ZLEA), le ministre fédéral Pierre Pettigrew a précisé qu'il ne négociera pas l'enseignement supérieur, explique le président de la FEUQ. Mais tant que le chapitre 11 n'est pas aboli, la menace plane, affirme-t-il.

Des sociétés privées, qui souhaitent offrir de la formation universitaire à distance en implantant un pavillon satellite au Québec, pourraient poursuivre le gouvernement si elles ne bénéficient pas des mêmes subventions que les universités de la province. « C'est la privatisation à moyen terme des universités », craint M. Brisson qui souhaite une déclaration commune des associations étudiantes pour réclamer l'abolition du chapitre 11 qui fait de l'enseignement postsecondaire un outil commercial comme les autres.

La FEUQ arrive à la Conférence de Montréal avec une étude qu'elle a commandée à un étudiant à la maîtrise de l'école Polytechnique, analysant les impacts directs de la ZLEA et de l'AGCS (Accords généraux de commerces) sur l'éducation.

« Il faut former une vaste coalition des étudiants. On se rend compte qu'il y a un manque de rapport de force face au gouverne-

ment fédéral parce qu'on ne travaille pas assez ensemble, avec les autres associations étudiantes du reste du Canada, en vue de l'influencer », déclare le président de la FEUQ.

Le financement des universités est le troisième thème à l'ordre du jour. Dans le contexte actuel, où le nombre d'étudiants diminue alors que le besoin d'une main-d'œuvre qualifiée augmente, il est essentiel de maintenir le gel des droits de scolarité, estiment les étudiants.

« La dénatalité au cours des 20 dernières années va causer une baisse des effectifs étudiants de 8000 personnes dans les universités d'ici cinq ans », indique M. Brisson.

La Fédération entend demander au gouvernement du Québec d'adopter une loi cadre sur l'accessibilité et la réussite des études qui comprendra une réglementation des droits de scolarité par l'Assemblée nationale ainsi qu'une réforme de l'aide financière. Elle espère aussi qu'au terme de la conférence, toutes les associations participantes conviendront d'une déclaration commune pour que chaque province adopte une loi cadre afin de réglementer le financement des études postsecondaires.



À l'Université de Montréal, on évalue à 200 millions de dollars la somme qu'il faudrait investir pour remettre à neuf les immeubles.

Photothèque La Presse

Délabrées, les universités canadiennes

SOPHIE DOUCET

QUATRE MILLIARDS de dollars ne seraient pas suffisants pour venir à bout du retard qu'ont pris les universités canadiennes dans l'entretien de leurs immeubles, selon l'Association des universités et des collèges du Canada (AUCC).

Les toits qui coulent, les murs fissurés, les escaliers délabrés et les systèmes de ventilation de qualité douteuse sont en effet monnaie courante dans la grande majorité des institutions.

« Les compressions budgétaires des années 1990 ont forcé les universités à repousser les rénovations des infrastructures si bien qu'on se retrouve aujourd'hui avec des problèmes énormes », dit Christian Sylvain, directeur des affaires publiques à l'AUCC.

Et ce, souligne-t-il, à l'heure où les universités canadiennes doivent être compétitives sur le plan international pour séduire les cerveaux et combattre la pénurie de professeurs.

L'Université McGill, qui a fait l'objet d'un article dans *La Presse* d'hier sur la vétusté de ses immeubles, ne nie pas l'ampleur du problème. Le vice-principal à l'administration et aux finances, Morty Yalovsky, évalue à 180 millions de dollars le budget nécessaire pour remettre les bâtiments du campus dans un état acceptable. Sans compter les 10 millions que coûtent chaque année les travaux urgents, comme les balcons qui menacent de s'effondrer. « On n'y arrivera jamais ! » lance-t-il.

Même son de cloche à l'Université Concordia, où les infrastructures ont été durement éprouvées par les coupes radicales des années 1990.

« Au début, ça ne paraissait pas trop, mais au bout d'un moment, l'eau a commencé à s'infiltrer dans les murs. Le retard dans les rénovations est maintenant très difficile à rattraper », dit Martine Lehoux, directrice du département de la planification et de l'aménagement.

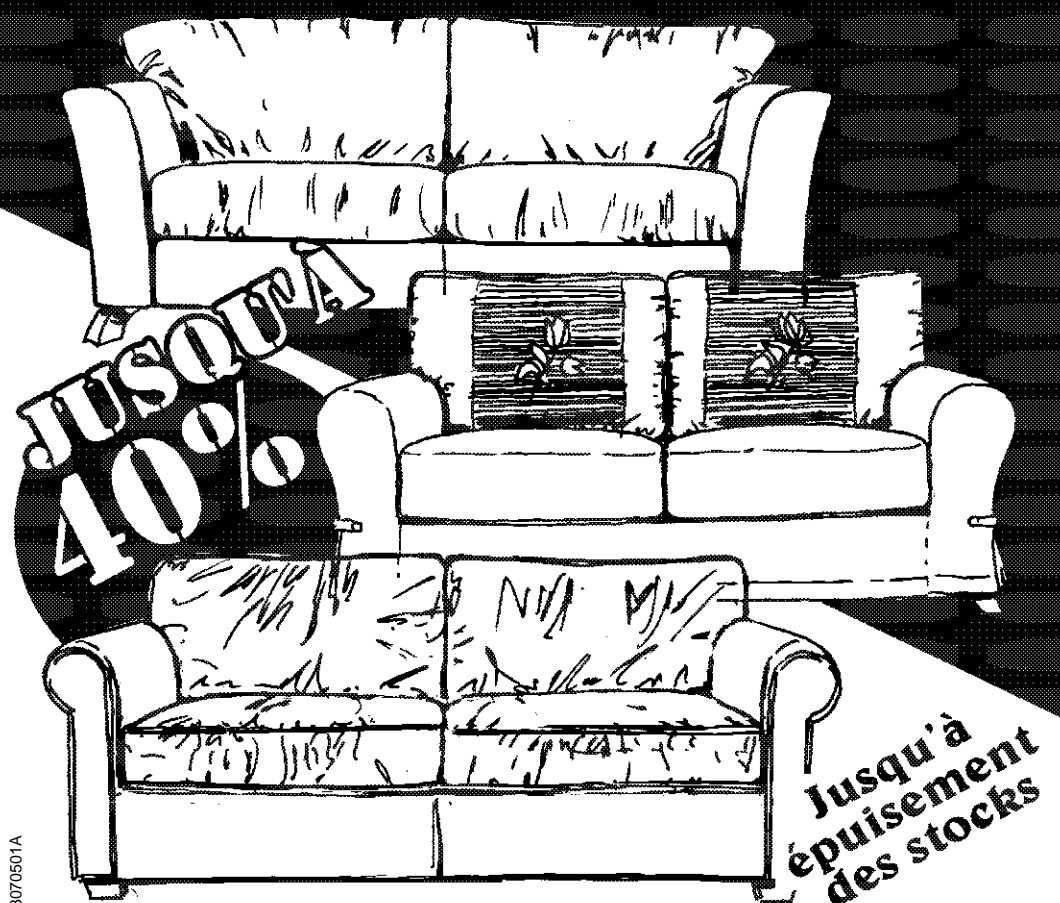
Les années passent...

À l'Université de Montréal, le recteur Robert Lacroix estime à 200 millions de dollars la somme qu'il faudrait investir pour remettre à neuf les immeubles. Murs de soutènement en décrépidité, toits qui coulent, salles de cours faites pour l'époque pré-informatique, air vicié, telle est la réalité actuelle de l'institution.

« Les importantes subventions reçues pour la création de nouveaux édifices, tels les pavillons Jean Coutu et J-Armand Bombardier ne règlent pas le problème de l'entretien différé », admet le recteur.

M. Lacroix pense qu'il faut de toute urgence trouver une solution aux problèmes d'entretien et que les deux ordres de gouvernement devraient faire leur part. « Chaque année qui passe fait augmenter la facture et met davantage en danger nos infrastructures, nos employés et nos étudiants », dit-il.

Causons Vente



Pour faire place à ses nouvelles collections, Patrimoine vous offre des réductions allant jusqu'à 40% sur ses fauteuils, causeuses et canapés en inventaire.

MAISON DE MEUBLES

Patrimoine

450.687.6867

3932 Autoroute Laval Ouest
(coin Curé-Labelle)
Laval (Qc) H7T 2P7

RENDEZ-VOUS

Tous les dimanches dans LA PRESSE

SANTÉ



IMPORTANT ENCAN PUBLIC

DROITS ACQUITTÉS AU CANADA
CHARGEMENT K.L.M. NO 074-9476-1984

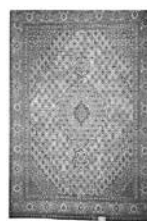
Marchandise étiquetée en conformité avec la législation de Revenu Canada - Accise et douane concernant les importations et la section B4 (1) (2) de la Loi sur le tarif douanier plus autre marchandise à solder.

Faites une offre sur ces tapis persans de qualité noués à la main.

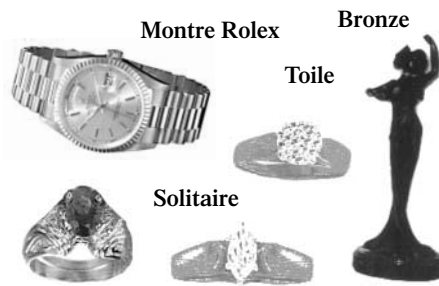
Tous garantis authentiques : Qum, Tabriz, Isfahan, Kashan, Sarough, Mashad. Egalement lot de tapis traditionnels persans et asiatiques. Autres articles comprenant des sculptures en bronze et de magnifiques toiles.

Faites une offre sur des bijoux de designer et des montres suisses saisis pour défaut de paiement.

Solitaires, bagues, bracelets, boucles d'oreilles, perles, rubis, émeraudes et une sélection de montres Rolex et autres marques.



Tabriz 10 x 13
Laine et soie



Date : le dimanche 11 août 2002
Inspection à 13 h Encan à 14 h

Endroit ; Hôtel Four Point, Dorval
6600, ch.Côte-de-Liesse Tél. : (514) 735-5150

Chaque pièce est adéquatement étiquetée. Toutes les marchandises seront remises immédiatement après le paiement. Tous les droits d'importation ont été acquittés au port d'entrée. Identification adéquate exigée à l'inscription. Commission d'achat de 10% en vigueur. Sous réserve d'ajouts et de retraites. L'encaneur mentionnera quels sont les articles sujets à mise à prix. Les marchands devront prouver sur place qu'ils bénéficient d'une exemption de taxes. Paiement : Amex, Visa, MasterCard, comptant

La Presse
9 août 2002

Page A7 manquante



EXPRESS INTERNATIONAL

Algérie | 15 morts

QUINZE PERSONNES ont été tuées ces derniers jours en Algérie, rapportait la presse algérienne hier. Cinq membres d'une même famille, parmi lesquels trois enfants et un bébé, ont été tués par balles, mardi soir, par un groupe armé à Ammi Moussa, près de Relizane (300 km à l'ouest d'Alger), tandis qu'une dizaine d'islamistes armés ont été tués, ces derniers jours, dans une opération de ratissage menée depuis dimanche par l'armée algérienne dans les maquis d'Ammal, dans la région de Lakharia (80 km à l'est d'Alger). — d'après AP

Jordanie-Qatar | Crise politique

LA DIFFUSION par la chaîne Al-Jazira d'une émission politique très critique de la Jordanie a provoqué un tollé dans le royaume, où des responsables ont parlé ouvertement hier de crise politique avec le Qatar. Le chef de la diplomatie jordanienne, Marwan Moasher, a convoqué l'ambassadeur du Qatar à Amman, Abdel Rahman ben Jassem, pour lui exprimer la « colère » de son gouvernement face aux « attaques contre le roi, le gouvernement et le peuple jordaniens » durant l'émission diffusée 48 heures auparavant. Le ministre de l'Information, Mohammad Adwan, a ordonné mercredi la fermeture du bureau d'Al-Jazira à Amman, dont les correspondants ont été interdits de toute activité. — d'après AFP

Espagne | Université évacuée

LA POLICE espagnole a évacué hier matin l'Université Pablo de Olavide à Séville, interpellant « environ 270 immigrants » sans-papiers qui s'y étaient réfugiés depuis le 10 juin dernier pour demander la régularisation de leur situation. Selon le comité de soutien des sans-papiers, ceux-ci, en majorité d'origine algérienne, ont été conduits menottés à bord d'autocars vers un commissariat de Séville afin d'être identifiés. — d'après AFP

Iran | Quotidien suspendu

LE QUOTIDIEN réformateur *Ayéné-Jonoub* (*Miroir du Sud*), publié à Bouchehr dans le sud de l'Iran sous la direction du parlementaire Mohammad Dadfar, membre du parti réformateur Mocharekat, majoritaire au Parlement et proche du président Khatami, a été suspendu hier sur ordre de la Justice, dominée par les conservateurs. Cette interdiction de publication porte à 83, dont 23 quotidiens, le nombre de titres suspendus en trois ans par ce ministère, qui a également ordonné pendant ce temps l'arrestation d'une quinzaine de journalistes. — d'après AFP

Libye | Compensations

LE GOUVERNEMENT britannique était prudemment optimiste hier sur les chances de normaliser ses relations, longtemps exécrables, avec la Libye, au lendemain de déclarations de bonnes intentions sans précédent du colonel Mouammar Kadhafi devant le secrétaire d'État britannique aux Affaires étrangères, Mike O'Brien. À l'issue de ces entretiens sous une tente de Bédouin à Syrte, au bord de la Méditerranée, le gouvernement libyen s'est déclaré pour la première fois prêt à discuter de compensations aux victimes de l'attentat de Lockerbie de 1988. — d'après AFP

Colombie: Uribe reste impavide et tend une main aux guérilleros

VANESSA ARRINGTON
Associated Press

VALLEDUPAR — Le nouveau président colombien Alvaro Uribe ne se laisse pas impressionner par la démonstration de force des FARC. Ignorant les attentats sanglants qui ont causé la mort de 19 personnes lors de son investiture la veille, Alvaro Uribe a exhorté hier les Colombiens à oublier leur peur et à travailler ensemble pour la paix.

« Nous devons surmonter la peur », a-t-il déclaré aux habitants de Valledupar, dans le nord du pays. « Nous y arriverons si tout le monde s'implique », a-t-il ajouté, protégé par une centaine de soldats. Lors de la campagne, M. Uribe avait proposé qu'un million de citoyens deviennent des informateurs des forces de sécurité, et ce au moyen de radios fournies par le gouvernement pour rendre compte des activités des Forces armées révolutionnaires de Colombie (FARC).

Étudant la question d'un journaliste sur le fait de savoir s'il se sentait vulnérable après les attentats de la veille, Alvaro Uribe a rétorqué que « le pays est vulnérable. C'est la raison pour laquelle nous avons engagé cette lutte ».

Vêtu d'une chemise jaune sans cravate,

M. Uribe est apparu détendu à son arrivée au petit matin à Valledupar, une ville située au pied des montagnes de la Sierra Nevada de Santa Marta, à plus de 800 km de Bogota. Une centaine de militaires étaient déployés pour assurer la sécurité du président Uribe qui devait annoncer un plan de lutte contre les enlèvements sur les routes du pays. Les rebelles y installent régulièrement des barrages pour enlever les voyageurs et réclamer un rançon.

Candidat de la droite dure élu le 26 mai dernier, l'ancien maire de Medellin a un objectif simple : utiliser la manière forte pour contraindre les guérillas à faire la paix et mettre ainsi fin à 38 ans d'une guerre civile sanglante. Or les FARC ont tenu à lui faire entendre leur propre message le jour de son investiture avec une série de six explosions de forte puissance dans le quartier du Parlement et du palais présidentiel dans le centre de Bogota.

Des attentats sanglants dont le dernier bilan faisait état hier de 19 morts et d'une soixantaine de blessés, a précisé le maire Antanas Mockus.

Le chef de l'État n'avait pas encore commencé son discours d'investiture devant ses six cents invités réunis dans l'hémicycle du Congrès, contigu à la présidence, quand une série de déflagration ont déchiré l'air de Bogota.

Dialogue de sourds entre Palestiniens et Américains sur l'éviction d'Arafat

d'après AFP

WASHINGTON — Une délégation palestinienne s'est clairement réclamée hier de Yasser Arafat à Washington, face à des dirigeants américains soucieux de promouvoir de nouveaux interlocuteurs pour remplacer le vieux dirigeant.

Le chef de la délégation, Saëb Erakat, a clairement indiqué qu'il n'était pas venu se poser en concurrent d'Arafat, que l'administration du président George W. Bush a toujours refusé de recevoir à Washington.

« Nous voulons que l'on respecte le choix démocratique du peuple palestinien. Le président Arafat a été élu par le peuple palestinien », a souligné Erakat à sa sortie d'un entretien avec le secrétaire d'État, Colin Powell.

Le principal négociateur palestinien, qui est également ministre palestinien chargé des Collectivités locales, a ajouté devant la presse que sa délégation était « pleinement mandatée » par le président

de l'Autorité palestinienne et n'était « pas composée d'indépendants ».

La délégation, qui était également composée des ministres de l'Intérieur, Abdelrazek al-Yahya, et de l'Économie, Maher al-Masri, a également eu des entretiens avec la conseillère de Bush pour la sécurité nationale, Condoleezza Rice.

Il s'agissait des plus importants contacts américano-palestiniens depuis le discours de Bush, le 24 juin dernier, dans lequel il a demandé la mise en place d'une nouvelle direction palestinienne qui ne soit pas « compromise » dans le terrorisme.

Powell a pour sa part déclaré, dans une intervention devant la presse, que les entretiens avaient porté sur les questions de sécurité, sur la situation humanitaire dans les territoires palestiniens et sur les perspectives de règlement politique du conflit, sans faire allusion à Arafat.

Le département d'État a toutefois laissé entendre que le dirigeant palestinien était toujours dans le collimateur de Washing-

L'audace de la guérilla dans cette attaque est d'autant plus surprenante que les autorités croyaient avoir pris toutes les mesures de sécurité pour éviter un tel drame, avec le quadrillage de la capitale par 20 000 policiers et militaires.

Le président des États-Unis, George W. Bush, a condamné ces attaques, soulignant que les auteurs tentent de « tuer les aspirations du peuple colombien à un État libre, prospère et démocratique ».

Dans un communiqué publié hier, il a rappelé que les États-Unis se tiennent aux côtés des Colombiens dans leur « lutte contre la terreur et soutiennent les efforts du président Uribe pour conduire les meurtriers devant la justice ».

La guerre civile en Colombie a déjà fait plus de 200 000 morts depuis 1964 et le pays est également affligé d'une moyenne de 3000 enlèvements par an.

Malgré cette flambée de violence, le nouveau président a tendu une main aux guérilleros en renouvelant son offre d'une négociation sous les auspices de l'ONU. Un rôle que le secrétaire générale Koffi Annan a accepté hier sans hésiter.

L'accord des FARC paraît compromis par l'exigence préalable d'un cessez-le-feu avancée par Uribe.

LOTO QUÉBEC		Résultats	
TVA, le réseau des tirages			
6/49	Tirage du 2002-08-07	6/6: 0	2 000 000,00 \$
		5/6+: 6	76 301,00 \$
		5/6: 200	1 831,20 \$
		4/6: 10 513	66,70 \$
		3/6: 197 264	10,00 \$
Complémentaire: (18)		Ventes totales: 11 165 962 \$	
		Prochain gros lot (appr.): 5 000 000 \$	
Quebec 49	Tirage du 2002-08-07	6/6: 0	1 000 000,00 \$
		5/6+: 2	25 000,00 \$
		5/6: 13	500,00 \$
		4/6: 1 093	50,00 \$
		3/6: 20 201	5,00 \$
Complémentaire: (02)		Ventes totales: 513 082,50 \$	
BANCO	Tirage du 2002-08-08	03 05 12 13 17 21 25 30 35 37	
		39 41 44 49 51 54 55 59 66 67	
Extra	Tirage du 2002-08-08	3 575	
Extra	Tirage du 2002-08-08	4 6343	
Extra	Tirage du 2002-08-07	NUMÉRO: 822323	
Extra	Tirage du 2002-08-07	NUMÉRO: 173563	

Les modalités d'encaissement des billets gagnants paraissent au verso des billets. En cas de disparité entre cette liste et la liste officielle de L-Q, cette dernière a priorité.

Si vous avez un problème de jeu... **MISE SUR TOI 1.866.505-JEUX**

Une simple marche

Le simple fait de marcher d'un bon pas quotidiennement procure énormément de bienfaits à vos articulations, les ligaments et les cartilages articulaires qui subissent favorablement les effets de l'activité et négativement la résultante de l'inactivité. Une articulation c'est fait pour bouger. Déroulez les articulations!

Quand les articulations grincent, c'est que le cartilage est en danger. Flex-O-Flex vous apporte d'innombrables solutions naturelles qui préservent le cartilage d'une usure prématurée, tout en stimulant sa reconstruction et en favorisant le métabolisme du collagène. Sept formules distinctes et exclusives à Flex-O-Flex procurent un bien-être démontré aux articulations.

Une des sept formules exclusives de Flex-O-Flex est une formule choc en ampoules buvables de 2 000 mg de sulfate de glucosamine, une dose supranutritionnelle, une véritable mine de glucosamine, d'assimilation rapide, un nouriflex par excellence.

Pourquoi ne pas essayer aussi le Flex-O-Flex à la capsaisine. Oui la crème analgésique à la capsaisine, exclusive à Flex-O-Flex (DIN émis par Santé Canada) peut vous apporter une hémocentration ou hyperhémie active, c'est-à-dire une concentration salutaire du sang LA OÙ ÇA FAIT MAL.

Des produits

Bio Actif

Montréal: (514) 272-1365
Mauricie: (819) 378-7777Ligne extérieure: 1 800 272-1365
Estrie: (819) 823-3322

Les plaintes de Sud-Africains victimes de l'apartheid devant un tribunal new-yorkais

CLAIRE KEETON
Agence France-Presse

JOHANNESBURG — Des avocats représentant des victimes de l'apartheid et cherchant réparation auprès de firmes américaines, suisses et allemandes accusées d'avoir soutenu le régime doivent exposer leur cas aujourd'hui devant un tribunal new-yorkais.

Un magistrat du tribunal du Southern District de New York a convoqué « une conférence de bilan de tous les différents acteurs », où l'avocat américain Ed Fagan devrait exposer la nature des plaintes, a indiqué un avocat sud-africain associé à la procédure, John Ngebetsha.

Le 19 juin, des plaintes contre les banques suisses UBS et Crédit Suisse et l'américaine Citicorp ont été déposées auprès du tribunal new-yorkais, puis selon Ngebetsha, le 9 juillet contre le géant informatique américain IBM, les banques allemandes Deutsche Bank, Dresdner Bank et Commerzbank.

Ces firmes sont accusées d'avoir fourni crédits, technologie, matériel ou soutien divers au régime d'apartheid entre 1948 et 1993, malgré les embargos internationaux. Les secteurs pétrolier, pharmaceutique, électronique et de l'armement sont aussi visés à terme.

« Nous recherchons une réparation de deux ordres », explique Ngebetsha. « Pour un nombre limité de victimes, les violations sont si énormes qu'elles requièrent un paiement direct. Pour les violations générales, nous aimerions créer un fond humanitaire visant à réparer les injustices de l'apartheid ».

Cinq plaignants sud-africains sont à ce jour représentés par les avocats et des centaines d'autres pourraient se joindre à la plainte si l'on en juge par les plus de 2000 appels à une ligne téléphonique récemment mise en place.

Selon Ngebetsha, le rendez-vous judiciaire de New York donnera l'occasion à Fagan d'exposer

la plainte et les objectifs. Il pourrait permettre au juge de fixer un échéancier pour une liste finale de plaignants afin d'éviter une procédure indéfinie. « Il pourrait aussi y avoir une motion de protection d'indices, enjoignant les défendants de ne pas détruire de documents d'archives ».

Mais tandis que la procédure juridique avance, les méthodes du controversé Fagan, rendu célèbre par l'affaire des fonds juifs en déshérence, bousculent et dérangent en Afrique du Sud. Elles y créent « confusion » et attentes irréalistes chez des victimes démunies, se désolent des réseaux respectés.

« Toute personne qui a souffert de l'apartheid a le droit de recevoir un chèque », avait lancé Fagan, tandis que des montants de milliards de dollars US étaient évoqués dans la presse.

Ces divisions sont en train d'éclater, et la Force pour l'Indemnisation de l'Apartheid (Apartheid Claim Taskforce - ACT) est aujourd'hui dénoncée, à cause entre autres des « méthodes de cowboy » de Fagan, par la « Campagne pour la dette et les réparations de l'apartheid » (ADRC).

L'ADRC, qui rassemble ONG, Églises (dont l'influent Conseil sud-africain des Églises) et associations de terrain, a pris ses distances, et assure qu'elle référerait désormais les victimes à Michael Hausfeld, un autre avocat américain, avec lequel elle vient de passer un accord.

« Nous n'avons aucun lien avec cette poursuite » de l'ACT, a affirmé Hausfeld, en visite en Afrique du Sud. « Nous recherchons d'autres catégories de victimes et identifications assistants et complices ». Ce deuxième canal privilégierait une « forme globale » de réparations « qui ne passera pas forcément des plaintes » du type de celles déposées à New York, ajoute Hausfeld, qui a indiqué que la procédure sera détaillée d'ici deux à trois mois.

rocheboboys www.roche-boboys.com

Soldes

Du 5 au 18 août

Des prix irrésistibles sur les salons cuir et tissu, les grands et petits meubles, les chambres, les accessoires...

OUVERT DIMANCHE 11 ET 18 AOÛT

MONTRÉAL, 505, AVENUE DU PRÉSIDENT KENNEDY.
H3A 3H2. TÉL. (514) 350-9070.

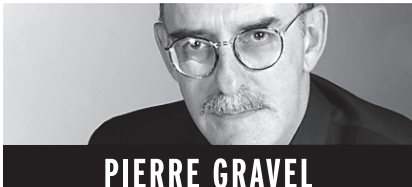
ROCHE BOBOIS PARIS

Forum

La Presse

ANDRÉ DESMARAIS > Président du conseil d'administration
 GUY CREVIER > Président et éditeur
 MARCEL DESJARDINS > Vice-président et éditeur adjoint
 PHILIPPE CANTIN > Directeur de l'information ANDRÉ PRATTE > Éditorialiste en chef

Le naufrage



PIERRE GRAVEL
 pgravel@lapresse.ca

Le juge Pierre Béliveau n'aura pas surpris beaucoup de monde en ordonnant de reprendre complètement du début le procès des 17 membres des Hells Angels, enclenché il y a déjà plus de huit mois.

En réalité, comme il l'explique lui-même dans le jugement qu'il a prononcé mercredi, il n'avait pas « d'autre choix que de recommencer » parce qu'il est évident que « cette issue est nettement préférable dans l'intérêt de la justice ».

Dans l'immédiat, bien sûr, les représentants de la Couronne se sont montrés déçus de devoir s'atteler à nouveau à une tâche difficile dont ils croyaient bien s'être déjà largement acquittés. Dans la même veine, il est clair que bien des gens hurleront devant les sommes considérables déjà engagées dans cette opération avortée qui devra être reprise à zéro. En oubliant, sans doute, que, de toute façon, la poursuite de la cause déjà commencée devant un autre magistrat comporte, selon le juge Béliveau, « un risque élevé d'erreurs qui peuvent (...) s'avérer fatales et entraîner une ordonnance de nouveau procès ». Sans parler des divers autres incidents survenus ces dernières semaines qui fourniraient autant de motifs d'appels pouvant éventuellement avoir la même conséquence ultime. Mais avec un prix encore infiniment plus élevé si la procédure initiale avait été poursuivie jusqu'au bout.

À ce point de vue, une telle décision équivaut en quelque sorte à limiter des dégâts qui seraient inévitablement coûteux. À ce propos il serait peut-être pertinent que le gouvernement envisage, pour aider à calmer un peu une grogne bien compréhensible, de préciser la valeur des fonds et des autres actifs déjà saisis aux dépens de bandes criminelles pour relativiser les coûts véritablement encourus par les contribuables.

Ce ne serait là qu'un des initiatives nouvelles auxquelles il y aurait

sans doute lieu de réfléchir pour adapter le fonctionnement de l'appareil judiciaire à des réalités inédites comme celles auxquelles on risque fort d'être de plus en plus souvent confronté. En ce sens, le désistement du juge Jean-Guy Boilard pourrait avoir au moins un côté positif en attirant l'attention sur un certain nombre de questions qu'on aurait peut-être dû se poser avant de se lancer dans la présente aventure.

Il est en effet assez frappant que cette cause est l'aboutissement de toute une série de changements survenus dans le monde de plus en plus complexe de la criminalité et de son contraire, c'est-à-dire la façon de la prévenir, de la combattre et de la punir.

On a, au fil des dernières années, raffiné considérablement toutes les techniques d'enquête et facilité les actions concertées en créant des escouades spécialisées faisant appel à plusieurs corps policiers. On a modifié les législations traditionnelles et amendé le code criminel pour faire prévaloir des dispositions dites antigang et faciliter la lutte contre des activités infiniment plus sophistiquées que dans le passé d'un nouveau genre de mafia.

Mais une fois toutes ces mesures adoptées, on a l'impression que la justice s'avère totalement dépassée devant les résultats qu'elle avait pourtant souhaités. On se retrouve dès lors avec des mégaprocsès pour lesquels il faut construire de nouveaux locaux, adopter de règles plus sévères en matière de sécurité et improviser de toute pièces, à la seule discrétion du magistrat en fonction, toute une série de mesures désuètes qui devraient pourtant avoir été revues depuis longtemps. Comme les salaires des membres du jury et les honoraires des avocats rétribués par l'Aide juridique. Sans parler, bien sûr, de la tâche inhumaine et presque déraisonnable confiée à un seul juge alors qu'on devrait peut-être, dans ce type de cause, constituer un banc de plusieurs magistrats qui pourrait mieux, le cas échéant, faire face à la défection, fondée ou non, de l'un d'eux.

En somme on a mis à la mer un énorme paquebot moderne mais on l'a équipé comme un voilier de l'ancien temps. Et on s'étonnera ensuite qu'il fasse naufrage...



serge.chapleau@lapresse.ca

Droits réservés

LA BOÎTE AUX LETTRES

Un non-sens

IL N'EST PAS surprenant que cinq des jurés au procès des Hells aient demandé d'être excusés.

Ces personnes ont répondu à leur devoir de citoyen, mais à quel prix ! Ils perdent des mois de leurs vies. Ils reçoivent une rémunération qui n'a plus de relation avec la réalité économique, et risquent même de perdre leurs emplois.

Cela est un non-sens. Si l'État tient à tenir des procès qui durent des mois et des mois, il faudra prendre des mesures pour protéger les intérêts des jurés en les rémunérant d'une façon décente, par exemple en leur versant une rémunération non taxable de 65 % de leur salaire. Il faut aussi adopter une loi protégeant les emplois des jurés, même si le procès dure des mois et des mois. Le juge Boilard avait accordé 150 \$ l'heure aux avocats dont les

clients sont bénéficiaires de l'aide juridique ; alors pourquoi pas les membres du jury ?

D'ailleurs les jurés ne sont pas les seuls victimes des procès. Par exemple, en décembre dernier, j'ai été victime d'un accident de la route et je dois me rendre à Toronto pour témoigner, étant donné que la Couronne poursuit le conducteur fautif au criminel pour conduite dangereuse. Je devrai sacrifier deux et peut-être trois jours de travail et j'ai dû me battre avec la Couronne afin qu'elle paie mon voyage en train, qu'elle m'accorde un per diem pour mes repas et qu'elle me fournisse une chambre d'hôtel. Si, par contre, j'étais un expert, je serais payé pour témoigner. C'est ça la justice, de faire des victimes de doubles victimes, ceux des actes criminels et du système judiciaire.

MARC LORD
 Saint-Calixte-de-Kilkenny

Mauvaise stratégie ?

Messieurs et mesdames les vandales,

QUAND VOUS sectionnez des fils de Vidéotron, avez-vous pensé aux travailleurs autonomes (dont la grande majorité sont loin d'être riches) qui ont besoin de leur accès Internet pour gagner un revenu ?

Ce n'est pas tout le monde qui a une solution de rechange. De plus, vous avez coupé des câbles de Bell aussi.

Ce n'est sûrement pas ainsi que vous allez vous gagner des appuis dans la population.

LINE MERRETTE
 Longueuil

Vous voulez nous écrire ?
 forum@lapresse.ca

OPINION

Les absents ont-ils vraiment toujours tort ?

CHARLES-ANDRÉ MARCHAND

L'auteur est chroniqueur judiciaire et ex-journaliste sportif à CKAC.

DANS LA TRÈS cinglante chanson *He's So Gay*, le regretté Frank Zappa concluait avec l'humour noir dont il était capable : « And maybe later, we'll all be gay ! » C'était, bien entendu, une blague. Dommage que certains l'aient pris au sérieux.

Les àneries proférées au sujet de l'absence des « sportifs » au défilé de la fierté gaie me font dresser les cheveux sur la tête. Faudrait peut-être un jour faire la différence entre la tolérance et l'appui indéfectible. J'adore les Irlandais. Leur défilé annuel est une belle tradition montréalaise et j'en suis fort heureux. Mais les défilés m'ennuient. À la rigueur, pour faire plaisir aux enfants, il m'est arrivé d'endurer celui du père Noël.

Alors, pour ce qui est du défilé de la fierté gaie, vous comprendrez que je n'ai aucun intérêt. Et je ne m'en excuse même pas. Surtout que la plupart de mes amis homosexuels s'en dissocient et sont les premiers à parler d'un *show* de tapettes exhiberantes qui attirent des voyeurs souvent homophobes qui viennent voir les lesbiennes aux seins nus.

Des machos ?

Dans un tel contexte, faut-il s'étonner de l'absence des sportifs ? J'en entends déjà dire que les athlètes sont machos par définition et qu'ils évitent ce genre d'événement par crainte de voir leur virilité remise en question. Probablement. Et avec raison. Dites-moi donc quel intérêt ils trouveraient à s'afficher dans un événement dont les organisateurs ne souhaitent visiblement qu'utiliser des célébrités à de vulgaires fins de récupération politique, surtout si la cause les laisse indifférents ?

Les politiciens vont faire leur tour, on le comprend. Ils veulent se faire élire peu importe par qui. Si les morts avaient le droit de vote, les politiciens iraient embrasser leurs pierres tombales à toutes les semaines. La plupart des artistes feraient n'importe quoi pour vendre des disques ou leurs prochains *shows*. Les gais et lesbiennes sont probablement de meilleurs consommateurs d'art et spectacles que les couples hétéros tenus en otages par la routine quotidienne des devoirs, du bain et du dodo de leurs enfants ! Pas étonnant qu'ils prennent soin de ce public-là. Mais les sportifs ont quoi à gagner à parader pour la fierté gaie ? (...)

Pourquoi l'absence d'athlètes ou de sportifs au défilé de la fierté gaie cause-t-elle un tel émoi ? La question me laisse pantois. Je vous ferai d'ailleurs remarquer que les sportifs sont aussi généralement absents des rassemblements culturels et politiques. Et que personne ne s'en offusque ! Sont-ils homophobes pour autant ? Ne vous en déplaît, je dirais qu'ils sont surtout indifférents. L'indifférence serait-elle devenue un crime ? La rectitude politique a-t-elle sombré à ce point ? Après tout, la tolérance vit aussi naître de l'indifférence. (...)

Chacun voit sa vie et il en est bien ainsi. Mais de là à monter aux barricades pour défendre le droit à la différence de l'un ou l'autre, il y a un pas que je refuse allégrement de franchir. Et je comprends les « sportifs » qui refusent de le franchir. Il y a des causes aussi nobles qui reçoivent, ma foi, beaucoup moins d'appui des célébrités ! Et leurs organisateurs ne montrent pas du doigt les absents pour autant. (...)

Une souffrance sans fin

NICOLE DAVID-STAUSS

QUATORZE mois après l'accident à la carrière de Scotstown, le 10 juin 2001, qui a coûté la vie à cinq jeunes, dont ma fille Patricia, et à la suite du verdict d'acquiescement récent de Steve Rousseau, le conducteur de la voiture, j'écris cette lettre ouverte.

Chaque nuit, depuis quelque temps, je me réveille avec cette pensée affreuse : je ne reverrai jamais Patricia, ma fille. Il faut avoir perdu un enfant pour savoir ce que représente cette perspective. L'avenir ? Une grande souffrance sans fin.

Patricia n'avait que 15 ans au moment de l'accident. Des projets, des rêves à la tonne. C'est bien jeune pour mourir.

Le silence. Pendant toute la durée de ce procès interminable et douloureux pour nous aussi, les familles des victimes, ne pas intervenir. Ne pas vouloir influencer le cours de la justice. La « justice », parlons-en.

Mon fils, âgé de 22 ans peu avant l'accident, a perdu son permis de conduire, payé une forte amende et hérité d'un casier judiciaire pour avoir raté un stop à 20 km/h en ayant un peu trop bu. Pas une seule victime. C'est une sentence sévère. Mais j'étais d'accord ; nous, ses parents, étions d'accord. Il faut parfois cela à un jeune pour comprendre et changer d'attitude à l'avenir. Steve Rousseau, lui, a été acquitté. Comment comprendre ? Comment expliquer cela à mon fils ? Comment ne pas ressentir colère et amertume face à cette « justice »-là, pas pareille pour tous ?

Pas que je veuille le moindre mal à Steve Rousseau. Ce qu'il a à vivre est sûrement lourd. Mais ce que chaque membre de chaque famille des victimes a à vivre, en silence, depuis l'accident, est indescriptible.

Immédiatement après l'accident, je suis de ces parents qui ont parlé de pardon pour Steve Rousseau. Mais le pardon, un an après,



Nicole David-Strauss et sa fille Patricia. C'était avant l'accident du 10 juin 2001.

alors que le choc est passé et que je réalise que j'ai perdu ma fille pour toujours, ne peut se construire que sur la vérité, la reconnaissance des faits. Et la question demeure : si Steve Rousseau n'avait pas bu (et fumé un joint ?) ce 9 juin 2001, Patricia ma fille serait-elle encore en vie ? Pour moi, la réponse est : probablement, oui.

Rien ne pourra jamais la ramener. Mais certaines choses reconforment : reconnaissance des torts, désir de réparer, demande d'excuse aux familles des victimes. Par contre, d'autres choses brûlent, révoltent, ajoutant à la peine des proches : comme le fait de passer délibérément sous silence leur souffrance et celui de considérer leur pardon comme facile, allant de soi.

Je devrai donc vivre avec ce verdict d'acquiescement total, in-

conditionnel. Ce procès, basé sur un choix au départ, le refus de prendre en compte la preuve principale, le taux d'alcool réel de l'accusé, complique le deuil, retarde la guérison. M'empêche pour le moment de pardonner réellement, ce que je désire de tout cœur pour arriver à vivre en paix. Pour moi, le travail réel de pardon commence maintenant et il est double : pardonner à Steve Rousseau, certes, mais aussi et surtout à cette « justice » qui condamne les uns et acquitte les autres, non en fonction de la responsabilité et de la gravité des faits, mais au hasard des circonstances.

Dans ce contexte, sortir du silence constitue un premier pas. Et dans ce long processus de guérison que j'ai entamé, le pardon occupe une place de choix. Pardonner, oui, mais accepter, non.

Lundi,
mardi,
mercredi,
jeudi,
vendredi,
samedi,
samedi,
samedi,
samedi...



Ce soir, gros lot boni

17,5 millions \$*

*Dans l'éventualité où il y aurait plusieurs détenteurs de la sélection gagnante 7 sur 7, le gros lot boni serait partagé entre chacun d'eux.

18 ans +

Si le jeu n'est plus
un divertissement...



La fondation Mise sur toi, une initiative de Loto-Québec.